

LATECOERE

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex



KPMG S.A.
224, rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale
LATECOERE
135 rue de Periole
31500 TOULOUSE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LATECOERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation de l'application du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes consolidés

Risque identifié

Les comptes consolidés au 31 décembre 2025 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Comme indiqué dans la note 1.3. « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés, malgré une évolution positive des résultats en 2025, le groupe continue d'évoluer dans des conditions d'exploitation complexes, avec un environnement caractérisé par les incertitudes quant à la vitesse de montée en cadence, et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement qui pourraient affecter ses résultats financiers et ses flux de trésorerie opérationnels. Pour faire face aux défis auxquels le groupe est confronté, la direction a mis en place et continue de mettre en œuvre plusieurs initiatives de réduction de coûts, ainsi que des actions de renforcement de ses liquidités.

Compte tenu :

- du plan d'affaires et des prévisions de flux de trésorerie préparés par la direction, et qui tiennent notamment compte des derniers termes contractuels conclus avec les principaux partenaires commerciaux du groupe,
- de la dynamique du marché reflétée dans les carnets de commandes des principaux constructeurs d'avions,
- de la prudence intégrée au plan d'affaires cible afin de couvrir les risques associés aux hypothèses de montées en cadence et de gains d'efficacité et d'économie,

la direction, tout en maintenant un processus de pilotage rapproché des actions de renforcement des liquidités disponibles, a estimé que le groupe est en capacité de poursuivre son activité pendant au moins les douze prochains mois à compter de la date de publication des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous avons considéré l'appréciation de l'application du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes consolidés comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des jugements de la direction et des estimations dans l'élaboration des perspectives d'activité et des flux de trésorerie correspondants sous-tendant ce principe.

Notre réponse

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les besoins de liquidité du groupe au regard des flux de trésorerie prévisionnels, des ressources actuelles et des lignes de crédit existantes. Nos travaux ont notamment consisté à :

- réaliser un examen critique des principales hypothèses budgétaires intégrées dans le plan d'affaires du groupe préparé par la direction générale et présenté au conseil d'administration, notamment au travers d'entretiens avec les directions opérationnelles et financières et d'analyses comparatives avec des informations sectorielles disponibles et de comparaison avec les résultats historiques du groupe ;
- mettre en œuvre nos propres tests de sensibilité pour apprécier la prudence des hypothèses clés du plan d'affaires moyen terme ;
- apprécier la cohérence des éléments intégrés dans le plan d'affaires avec les derniers accords signés par le groupe avec ses partenaires commerciaux ;
- effectuer un examen critique des réalisations budgétaires à fin mars 2026 en tenant compte des impacts éventuels des événements postérieurs à la clôture sur le plan d'affaires moyen terme ;
- apprécier le respect des ratios de covenants bancaires sur les douze prochains mois sur la base du plan d'affaires établi par la direction ;
- apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans la note 1.3. « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2025.

Test de dépréciation des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) en application de la norme IAS 36

Risque identifié

Le groupe a procédé à un test de dépréciation annuel portant sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) disposant d'un goodwill, et/ou présentant un indice de perte de valeurs. Ces tests ont été réalisés sur la base des données du plan moyen terme validées par la direction.

Comme indiqué dans les notes 2.13. « Dépréciation des actifs » et 6.2. « Test de dépréciation d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés, ce test de dépréciation, élaboré à partir des flux de trésorerie futurs actualisés, intègre des prévisions d'activité et hypothèses structurantes, telles que le taux d'actualisation ou le taux de croissance, nécessitant une part importante de jugement de la direction. Nous considérons à ce titre que le test de dépréciation des actifs long terme constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Concernant les UGT « Avcorp » et « TAC », disposant d'un goodwill, nous avons, avec l'assistance de nos spécialistes en évaluation :

- apprécié la cohérence des méthodes d'évaluation utilisées par la direction au regard des pratiques de place ;
- effectué un examen critique des principales hypothèses sous-tendant le plan d'affaires moyen terme 2026 à 2028 préparé par la direction générale et présenté au conseil d'administration ;
- effectué un examen critique des paramètres financiers utilisés pour déterminer la valeur d'utilité des UGT, et plus particulièrement des hypothèses de croissance à long terme et des taux d'actualisation retenus pour calculer la valeur terminale ;
- apprécié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes susvisées de l'annexe aux comptes consolidés.

Concernant les autres UGT, nous avons :

- apprécié la survenance d'évènements représentant un indice de perte de valeur, ou au contraire, montrant que les pertes historiquement comptabilisées seraient susceptibles de ne plus exister ou d'avoir diminué ;
- analysé la manière dont la direction a apprécié l'incidence de la réorganisation interne, telle que présentée dans la note 4. « Segments opérationnels », sur la valorisation des actifs des Unités Génératrice de Trésorerie.

Reconnaissance du chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15

Risque identifié

Le chiffre d'affaires du groupe est réalisé au travers de plusieurs typologies de contrats de construction de sous-ensembles avioniques, pouvant intégrer des considérations variables, des activités de développement, dont la durée couvre plusieurs exercices, ou de la prestation de services. La reconnaissance du chiffre d'affaires associé à ces contrats est complexe en raison de la diversité des activités et de la variété des typologies de contrats, différentes selon les donneurs d'ordre.

Le groupe effectue une analyse de chaque nouveau contrat dans son portefeuille afin de déterminer la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à adopter et reconnaît le chiffre d'affaires correspondant comme indiqué dans la note 2.16. « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est un point clé de l'audit dans la mesure où l'analyse des différentes typologies de contrats qui constituent le chiffre d'affaires du groupe nécessite une part importante de jugement.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la conformité avec la norme IFRS 15 des méthodes comptables présentées dans la note 2.16. « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés ;
- prendre connaissance des procédures et des contrôles mis en place par le groupe concernant l'analyse des contrats et la détermination du chiffre d'affaires ;
- tester, pour une sélection de transactions individuelles, la correcte comptabilisation du chiffre d'affaires au regard des documents justificatifs disponibles et des dispositions de la norme IFRS 15 ;
- examiné les impacts éventuels des évènements post-clôture sur la détermination du chiffre d'affaires non facturé au 31 décembre 2025 ;
- effectué un examen critique des éléments estimatifs inclus dans le chiffre d'affaires de l'exercice afin d'apprécier le caractère hautement probable de recouvrabilité de ces éléments.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LATECOERE par votre assemblée générale du 25 juin 1993 pour le cabinet KPMG S.A. et du 26 juillet 2023 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la 32^{ème} année de sa mission sans interruption depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 3^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Labège, le 23 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

Sébastien Lasou
Associé

Pierre Subreville
Associé

5.7. COMPTES CONSOLIDÉS 2025

5.7.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

En milliers d'euros	Notes	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Ecart d'acquisition	5	14 227	17 970
Actifs incorporels	6	95 339	119 949
Actifs corporels	6	89 552	101 679
Autres actifs financiers	8	6 446	6 408
Impôts différés	16.2	0	1 755
Instruments financiers dérivés	10.1	3 704	-
Autres actifs long terme		-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT		209 268	247 760
Stocks et en-cours	7	232 813	246 396
Clients et autres débiteurs	9	108 990	126 998
Créances d'impôt	16.2	8 089	4 380
Instruments financiers dérivés	10.1	11 582	150
Autres actifs courants		3 789	11 058
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	56 769	59 791
Actifs destinés à être cédés	23	-	-
TOTAL ACTIF COURANT		422 032	448 773
TOTAL ACTIF		631 300	696 533

En milliers d'euros	Notes	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Capital	11.1	127 231	126 198
Primes liées au capital		326 087	326 021
Actions propres		-447	-443
Autres réserves		-341 732	-286 650
Instruments financiers dérivés - part efficace	10	9 701	-36 211
Résultat de la période		-32 141	-60 550
CAPITAL EMIS ET RESERVES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE		88 699	68 365
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE		-0	-0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		88 699	68 365
Emprunts et dettes financières	14.2	186 869	203 359
Avances remboursables	14.1	25 603	20 543
Engagements envers le personnel	13	12 553	12 379
Provisions non courantes	12	19 253	26 169
Impôts différés	16.2	9 525	6 798
Instruments financiers dérivés	10.1	1 446	16 235
Autres passifs non courants	14.1	99	6 488
TOTAL PASSIF NON COURANT		255 349	291 970
Emprunts et concours bancaires	14.2	28 289	33 909
Avances remboursables	14.1	2 313	2 360
Provisions courantes	12	10 648	9 075
Fournisseurs et autres créditeurs	15	165 329	180 173
Impôt exigible		4 239	3 513
Passifs sur contrats	17	39 746	27 100
Autres passifs courants		36 658	60 657
Instruments financiers dérivés	10.1	30	19 412
Passifs destinés à être cédés	23	0	-
TOTAL PASSIF COURANT		287 252	336 198
TOTAL DES PASSIFS		542 601	628 168
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		631 300	696 533

5.7.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Chiffre d'affaires	18	756 714	705 825
Autres produits de l'activité		454	2 907
Production stockée		11 017	20 731
Achats consommés et charges externes	19	-470 239	-422 583
Charges de personnel	19	-258 634	-268 785
Impôts et taxes		-8 324	-7 761
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	6,1	-36 455	-37 031
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	19	8 816	2 307
Dotations nettes aux actifs circulants	19	-3 603	-14 150
Autres produits	19	7 629	13 973
Autres charges	19	-7 372	-11 638
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		2	-16 205
Autres produits opérationnels non courants	20	22 920	5 982
Autres charges opérationnelles non courantes	20	-21 121	-30 809
RESULTAT OPERATIONNEL		1 800	-41 032
Coût de l'endettement financier net	21	-10 433	-12 611
Gains et pertes de change	21	-11 270	-1 719
Gains et pertes latents sur instruments financiers dérivés	21	-180	215
Autres produits et charges financières	21	-3 989	-693
RESULTAT FINANCIER	21	-25 873	-14 808
Impôts sur les bénéfices	22	-8 069	-4 709
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		-32 141	-60 550
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES			

En milliers d'euros	Notes	31 déc. 2025	31 déc. 2024
RESULTAT NET		-32 141	-60 550
• dont attribuable aux propriétaires de la société mère		-32 141	-60 550
• dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES			
• dont attribuable aux propriétaires de la société mère		-32 141	-60 550
• dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES			
• dont attribuable aux propriétaires de la société mère		-	-
• dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RESULTAT (PART GROUPE) NET PAR ACTION			
• résultat de base	11.2	-0,003	-0,005
• résultat dilué	11.2	-0,003	-0,005
RESULTAT (PART GROUPE) NET PAR ACTION DES ACTIVITES POURSUIVIES			
• résultat de base	11.2	-0,003	-0,005
• résultat dilué	11.2	-0,003	-0,005
RESULTAT (PART GROUPE) NET PAR ACTION DES ACTIVITES NON POURSUIVIES			
• résultat de base	11.2	0,000	0,000
• résultat dilué	11.2	0,000	0,000

5.7.3. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

	Note	31 déc. 2025	31 déc. 2024
RESULTAT NET DE LA PERIODE (1)		- 32 141	- 60 550
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL :			
• Eléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net :			
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	2.23	964	- 440
Produit (charge) d'impôt sur les éléments non reclassés ultérieurement (*)		- 249	114
Autres éléments du résultat global		- 18	-
• Eléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net :			
Ecart de conversion		1 851	- 3 194
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur)	10.1	49 487	- 37 743
Produit (charge) d'impôt sur les éléments ultérieurement reclassés (*)		- 3 575	23
TOTAL AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (2)		48 460	- 41 240
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL (1+2)	5.7.5	16 319	- 101 790

5.7.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Résultat net de la période		-32 141	-60 550
Ajustement pour :			
Amortissements et provisions (1)		30 633	37 198
Elimination des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)		180	215
(Plus)/moins values sur cessions d'actifs		-9 610	3 553
Autres éléments sans impact de trésorerie (2)		-44	-8 504
Autres (3)		2 917	4 823
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		-8 065	-23 265
Dont capacité d'autofinancement liée aux activités non poursuivies		-	-
Charge d'impôts	22	8 069	4 709
Coût de l'endettement financier	21	10 433	12 611
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET IMPÔT		10 437	-5 945
Variation des stocks nets de provisions		-12 865	-30 773
Variation des clients et autres débiteurs nets de provisions		19 468	-1 514
Variation des fournisseurs et autres créditeurs		8 067	24 346
Impôt payé		-5 414	-6 194
TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		19 692	-20 080
Dont trésorerie provenant des activités opérationnelles liées aux activités non poursuivies		-	-
Incidence des variations de périmètre (4)		27 998	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (dont variation des fournisseurs d'immobilisations) (5)		-17 785	-20 002
Acquisition d'actifs financiers		-	-
Variation des prêts et avances consentis		499	32
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles (6)		365	5 533
Dividendes reçus		2	-

En milliers d'euros	Notes	31 déc. 2025	31 déc. 2024
TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		11 077	-14 437
Dont trésorerie provenant des activités d'investissement liées aux activités non poursuivies	23	-	-
Augmentation de capital		1 100	-
Acquisitions ou cessions d'actions propres		-3	-4
Emission d'emprunts	14.2	2 451	35 116
Remboursement d'emprunts (7)	14.2	-14 052	-1 675
Remboursement des dettes sur obligations locatives	14.2	-11 817	-10 474
Intérêts financiers versés		-10 433	-13 738
Flux liés aux avances remboursables		-178	-46
TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		-32 932	9 179
+/- incidence des variations de change		-497	-390
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		-2 659	-25 728
Dont trésorerie nette liée aux activités non poursuivies		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture		59 374	85 102
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture		56 715	59 374

(1) Les amortissements et provisions diffèrent des montants présentés au compte de résultats du fait des dotations et reprises de provisions à caractère financier.

(2) Il s'agit essentiellement de l'actualisation des emprunts divers

(3) En 2025, 2,9 M€ au titre des charges et produits calculés liés aux paiements en actions

(4) Produit de la vente de Mades en août 2025

(5) Total des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles diffèrent du total présenté note 6 du fait de la prise en compte des variations des fournisseurs d'immobilisations et de l'impact des nouveaux crédit baux n'ayant pas d'impact sur le cash flow

(6) En 2024, vente du site de Périole 3

(7) Les remboursements d'emprunts incluent les mouvements nets des augmentations (+7M€) et diminutions (-12M€) sur les prêts et facilités de crédit renouvelable chez Avcorp

5.7.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital émis	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs	Écarts de conversion	Attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL
31-DÉC.-2023	124 968	327 251	- 440	- 278 850	1 532	- 9 125	165 335	-	165 335
Opération sur capital ^(*)	1 230	- 1 230	-	-	-	-	-	-	-
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	4 823	-	-	4 823	-	4 823
Opérations sur actions propres	-	-	- 4	-	-	-	- 4	-	- 4
Transactions avec les actionnaires	1 230	- 1 230	- 4	4 823	-	-	4 820	-	4 820
Résultat net de l'exercice (1)	-	-	-	- 60 550	-	-	- 60 550	-	- 60 550
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur et transferts en résultat)	-	-	-	-	- 37 743	-	- 37 743	-	- 37 743
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-	-	- 3 194	- 3 194	-	- 3 194
Autres variations ^(**)	-	-	-	- 303	-	-	- 303	-	- 303
Autres éléments du résultat global (2)	-	-	-	- 303	- 37 743	- 3 194	- 41 241	-	- 41 241
TOTAL RESULTAT GLOBAL (1)+(2)	-	-	-	- 60 853	- 37 743	- 3 194	- 101 790	-	- 101 790
31 déc. 2024	126 198	326 020	- 443	- 334 879	- 36 212	- 12 320	68 365	-	68 365
Opération sur capital	1 033	67	-	-	-	-	1 100	-	1 100
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	2 919	-	-	2 919	-	2 919
Opérations sur actions propres	-	-	- 3	-	-	-	- 3	-	- 3
Transactions avec les actionnaires	1 033	67	- 3	2 919	-	-	4 015	-	4 015
Résultat net de l'exercice (1)	-	-	-	- 32 141	-	-	- 32 141	-	- 32 141
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur et transferts en résultat)	-	-	-	-	45 913	-	45 913	-	45 913
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-	-	1 851	1 851	-	1 851
Autres variations	-	-	-	697	-	-	697	-	697
Autres éléments du résultat global (2)	-	-	-	697	45 913	1 851	48 460	-	48 460
TOTAL RESULTAT GLOBAL (1)+(2)	-	-	-	- 31 444	45 913	1 851	16 319	-	16 319
31 DÉC. 2025	127 231	326 087	- 447	- 363 405	9 701	- 10 469	88 699	-	88 699

* Augmentation de capital de 1,1 million d'euros en décembre 2025

** Impact principal lié à la réévaluation du taux d'actualisation sur les obligations en matière d'avantages sociaux

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Latecoere est une société anonyme de droit français, domiciliée au 135 rue de Périole 31000 Toulouse - France, cotée en Bourse sur Euronext Paris FR001400JY13 - LAT.

Les états financiers consolidés du groupe Latecoere pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble étant désigné comme le Groupe) et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 1er avril 2026. Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale Annuelle prévue le 4 juin 2026.

NOTE 1 | FAITS MARQUANTS

1.1. CONTEXTE GEOPOLITIQUE ET FAITS MARQUANTS AYANT UN IMPACT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

L'année 2025 s'est inscrite dans un **contexte géopolitique instable**, marquée par des événements majeurs, dont la guerre en Ukraine, les conflits dans différentes zones géographiques, et les incertitudes liées aux tensions commerciales se traduisant par une forte

volatilité des tarifs douaniers et des difficultés d'approvisionnement. Cet environnement représente des risques pour notre chaîne d'approvisionnement et nos stratégies de tarification. L'activité du Groupe a néanmoins poursuivi sa trajectoire de croissance robuste.

L'activité s'est concentrée sur l'optimisation de la production opérationnelle au service des clients malgré une *Supply Chain* fragile, avec de nombreux fournisseurs, en particulier dans le segment des aérostructures, qui peinent à monter en puissance. Les demandes des clients

restent très fortes, sur les différentes activités du Groupe : ambitions commerciales fortes dans l'aéronautique civile, émulation concurrentielle forte dans le domaine spatial, réarmement européen et hausse des budgets de défense.

1.2. STRUCTURATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Poursuite du financement des stocks

En 2025 se sont poursuivis des transferts de propriété de stocks entre Latecoere et Latelec d'une part, et LATFI1 de l'autre. Ce dispositif de financement a été complété cette année par

la création de la société LATFI2, société de droit Belge, auprès de laquelle la société TAC cède ses stocks. La société LATFI2, filiale de LATFI1, opère dans les mêmes conditions que LATFI1 : les sociétés LATFI1 et LATFI2 sont propriétaires des stocks vendus, et ces stocks

servent de contre garantie à l'émission d'obligations. Cette dette obligataire a été portée à un total de 20 M€.

Les stocks concernés sont la matière première, les pièces élémentaires et composants et les encours de fabrication.

Ces opérations étant par nature des opérations inter-compagnies, elles sont sans impact sur le résultat du Groupe.

1.3. CONTINUITE D'EXPLOITATION

La direction de Latecoere a évalué la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation selon le principe de continuité d'exploitation pour une période d'au moins douze mois à compter de la date de publication des présents états financiers. Cette évaluation prend en compte la situation financière actuelle, la performance opérationnelle ainsi que les plans d'actions mis en place par la direction afin de faire face aux risques identifiés.

Le Groupe a enregistré des pertes récurrentes au cours de plusieurs exercices et présente un besoin en fonds de roulement négatif, lié à l'intensification de ses activités commerciales. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont été négatifs par le passé et le Groupe a dû relever les défis liés à l'augmentation de la demande clients dans un contexte de perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

Afin de répondre à ces enjeux, la direction a mis en œuvre, et continue de déployer, un ensemble de mesures comprenant notamment des initiatives de réduction des coûts, la recherche de nouvelles sources de revenus, la mobilisation de financements ainsi que la renégociation des conditions contractuelles avec ses principaux fournisseurs et clients. En 2025, le Groupe est revenu à une meilleure rentabilité et a généré des flux de trésorerie opérationnels positifs.

Les principaux facteurs pris en compte dans l'évaluation de la continuité d'exploitation de Latecoere S.A. sont les suivants :

- **Performance financière**, incluant la performance financière actuelle, le budget 2026 approuvé par le Conseil d'administration en février 2026 et le plan à moyen terme :
 - Les hypothèses de prix de vente reposent sur les contrats en vigueur et intègrent les effets attendus des renégociations tarifaires pour 2026 et 2027 ;
 - Les hypothèses clés relatives à la montée en cadence des productions sont cohérentes avec les carnets de commandes des avionneurs, le consensus de marché, et ont été partagées avec les principaux clients pour lesquels le Groupe Latecoere est un fournisseur exclusif ou critique ;
 - Le taux d'EBITDA prévu pour 2026 et 2027 se situe dans la fourchette observée pour un panel de sociétés comparables du secteur aéronautique.

- **Analyse des flux de trésorerie**, incluant la position de trésorerie actuelle, les prévisions à court terme basées sur un cash-flow glissant sur 13 semaines et les prévisions mensuelles jusqu'à fin 2027 ;
- **Performance opérationnelle**, incluant la capacité à augmenter les cadences de production et l'activité commerciale observée jusqu'à mars 2026 ;
- **Échéances de la dette et covenants**, susceptibles de déclencher des demandes de remboursement anticipé par les prêteurs, incluant un covenant de trésorerie minimale de 20 millions d'euros (testé trimestriellement) et un covenant de levier de niveau 2 (défini comme un ratio EBITDA LTM / dette nette inférieur à 4,5x au 30 juin 2026, 3,75x au 31 décembre 2026 et 3,0x au 30 juin 2027) ;
- **Conditions de marché**, caractérisées par une dynamique sectorielle positive et une augmentation significative des volumes mis en service résultant des objectifs de montée en cadence des ventes des OEM et du secteur en 2026 et 2027.

Des risques opérationnels significatifs subsistent, notamment l'incertitude quant à la vitesse de montée en cadence, les variations possibles dans les livraisons clients (arrêts ou reprises), les perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées aux retards fournisseurs ou à leur capacité à livrer les produits, ainsi que le risque de ne pas obtenir la répercussion complète de l'inflation dans le cadre des renégociations commerciales. En particulier, le Groupe anticipe le respect du covenant de levier de niveau 2 au 30 juin 2026 avec une marge limitée, ce qui suppose la réalisation effective de la montée en cadence ciblée et la finalisation des négociations commerciales avec ses clients.

C'est sur cette base, et tout en maintenant un pilotage étroit des actions visant à renforcer la liquidité disponible du Groupe, que la direction a retenu l'hypothèse de continuité d'exploitation pour l'établissement des présents états financiers.

NOTE 2 | PRINCIPES COMPTABLES

2.1. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés de l'exercice 2025 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers sont présentés en k€, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

2.2. APPLICATION DE NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES POUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS appliqués de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 :

L'amendement **IAS 21** "Effets des variations des cours des monnaies étrangères" relatif à l'absence de convertibilité d'une monnaie étrangère, n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du groupe.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe :

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des amendements à **IFRS 9** "Instruments financiers" et **IFRS 7** "Instruments financiers : informations à fournir" qui clarifie la classification de certains instruments financiers. Ces amendements seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026. Le groupe est en cours d'évaluation des impacts éventuels sur la présentation de ses comptes.

IFRS 18 "Presentation and Disclosure in Financial Statements" publiée en avril 2024, introduit de nouvelles exigences relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers. Cette norme sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et remplacera la norme **IAS 1** "Présentation des états financiers".

Améliorations apportées à des normes historiques : IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS10 et IAS 7 (publiées par l'IASB le 18 juillet 2024);

IFRS 19 - Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique (publié par l'IASB le 9 mai 2024 et amendements à IFRS 19 publiés par l'IASB le 21 août 2025 ;

Modifications d'IAS 21-Conversion dans une devise de présentation hyperinflationniste (publié par l'IASB le 13 novembre 2025).

2.3. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction du Groupe de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Le Groupe formule des hypothèses et établit régulièrement sur ces bases des estimations relatives à ses différentes activités. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. La direction du Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

L'utilisation d'estimations et hypothèses ont été établis par référence à l'environnement actuel, notamment pour les estimations présentées ci-après :

- l'évaluation des écarts d'acquisition (note 5) ;

- hypothèses de flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation retenus pour les tests de dépréciation des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles sur la base du plan d'affaires 2026-2027 approuvé par le Conseil d'administration (note 6) ;
- évaluation des dépréciations de stocks (notes 2.15 et 7) ;
- valorisation à la juste valeur des instruments financiers et dérivés (note 10) ;
- évaluation des provisions (note 12) ;
- valorisation à la juste valeur du passif financier lié à la clause de Retour à Meilleure Fortune prévue dans le protocole de conciliation signé le 9 juin 2023 (note 1.2 et 14)
- évaluation des impôts différés (note 16.2).

Au 31 décembre 2025, les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date d'arrêt des comptes notamment concernant les informations commerciales (carnet de commandes et cadences) communiquées par les différents avionneurs et des informations provenant des perspectives du marché aéronautique et compte tenu des négociations commerciales en cours.

Risques induits par les changements climatiques

Les jugements et estimations utilisés par la société pour élaborer les états financiers prennent en compte l'évaluation actuelle des risques induits par le changement climatique, qu'ils soient physiques, réglementaires, ou liés aux attentes des clients.

A ce jour, la société n'a pas identifié de risque significatif en lien avec le climat dont les conséquences financières seraient susceptibles d'entraîner un impact sur ses comptes.

Pour évaluer ces enjeux, Latecoere a mené une analyse des risques et opportunités en 2023, en collaboration avec le cabinet spécialisé ECODEV. Ce travail exhaustif a impliqué un groupe de travail composé de divers responsables de l'entreprise, y compris des équipes HSE, des managers industriels, des responsables des ventes et des programmes, ainsi que des responsables R&T et juridiques. Une première analyse des risques et des opportunités face au changement climatique a été menée avec des consultants spécialisés (ECODEV) et partagée avec le Comité Exécutif.

Ces risques intègrent des risques de transition (politique, juridique, technologique, transition du marché, réputation liée à la transition) et des risques climatiques (extrêmes et chroniques).

Latecoere a également évalué l'exposition de ses actifs et activités commerciales aux aléas climatiques identifiés, en utilisant les recommandations de reporting TCFD.

Consciente des enjeux environnementaux, Latecoere a formalisé une politique de développement durable dans la continuité de la définition de sa raison d'être "Servir le secteur aérospatial avec des solutions innovantes pour un monde durable".

L'enjeu est de permettre à Latecoere de préciser la capacité d'ajustement de sa stratégie et son modèle d'entreprise au changement climatique à court, moyen et long terme. Des objectifs d'émissions de CO2 ont été calculés pour le Groupe.

Le détail de ces points sont présentés dans la partie 4.2.1. Changement climatique (E1) de ce document de référence.

2.4. FILIALES

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société Latecoere sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle d'une société existe lorsque le Groupe :

- détient le pouvoir sur la société ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur les activités jugées pertinentes de la société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à intégrer l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges. La part des actifs et passifs ainsi que celle des résultats attribuables à des participations ne conférant pas le contrôle est comptabilisée en tant que participations ne conférant pas le contrôle au niveau du bilan et du compte de résultat consolidé. Les filiales sont intégrées dans le périmètre de consolidation à compter de la date de prise de contrôle.

Toutes les transactions entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

2.5. ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées désignent les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. La méthode de consolidation retenue est la mise en équivalence qui consiste à comptabiliser au bilan un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée, majorée le cas échéant du goodwill généré par l'acquisition d'origine.

2.6. SORTIE DE PÉRIMÈTRE

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

La cession des titres entraînant une perte de contrôle exclusif sera constatée en résultat et le résultat de cession sera calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération.

2.7. ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. Il en va de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, résultats de cession) qui sont éliminés du résultat consolidé.

2.8. MÉTHODE DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires figurant au bilan à la date de clôture sont revalorisés au cours de change de cette date. Les différences issues de cette revalorisation sont comptabilisées en résultat.

Lors de la sortie d'une filiale étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de cession. Dans tous les cas de sortie, le montant des écarts de change comptabilisés au compte de résultat est déterminé sur la base d'une consolidation directe de la filiale étrangère dans les comptes du Groupe.

2.9. ÉTATS FINANCIERS DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES

Les postes de l'actif et du passif des entités consolidées dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres de chaque entité qui sont comptabilisés au cours historique. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de la période clôturée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés (écart de conversion en autres éléments du résultat global).

Conformément à l'IAS 21, les différences de change relatives à des financements permanents faisant partie de l'investissement net dans une filiale consolidée sont constatées dans les capitaux propres (en réserve de conversion). Lors de la cession ultérieure de ces investissements, les résultats de change cumulés constatés dans les capitaux propres seront enregistrés en résultat.

2.10. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise sont enregistrés et évalués à la juste valeur selon la méthode de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit sauf exception évaluer toute part d'intérêts ne donnant pas le contrôle soit à sa juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise évalué à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de comptabilisation d'un goodwill au titre des intérêts ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel).

Le goodwill déterminé à date de prise de contrôle correspond donc sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition, évalué généralement à sa juste valeur à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, évalués selon les modalités décrites ci-dessus, ainsi que, pour un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;

- Le solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables évalués conformément à IFRS 3 à la date d'acquisition.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises en intégrant les éventuels « ajustements de période d'évaluation ».

Ces derniers sont notamment liés à des informations complémentaires que l'acquéreur a obtenues après la date d'acquisition à propos de faits et circonstances qui existaient à cette date.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur. Les compléments de prix éventuels à la date d'acquisition sont pris en compte de façon systématique dans cette évaluation initiale de la contrepartie transférée, sur la base d'un scénario probabilisé.

Les éventuelles variations de juste valeur de la contrepartie transférée que l'acquéreur comptabiliserait après la date d'acquisition et qui ne correspondraient pas aux ajustements de période d'évaluation évoqués ci-dessus, tels que la réalisation d'un objectif de résultat différent des anticipations initiales, sont principalement comptabilisées comme suit :

- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée, qui est classée en instrument de capitaux propres, ne doit pas être réévaluée et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres lorsqu'il intervient ;
- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée, qui est classée comme un actif ou un passif répondant à la définition d'un instrument financier dans le champ d'application d'IFRS 9, doit être comptabilisée en résultat (notamment l'impact de la désactualisation), ou en autres éléments du résultat global, selon le cas.

À compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis par le Groupe. Ces UGT ou groupes d'UGT, auxquels l'écart d'acquisition est alloué, font l'objet d'un test de dépréciation (Note 2.13) selon une périodicité annuelle, ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent une perte de valeur potentielle.

Le Groupe comptabilise les frais connexes à l'acquisition d'une filiale en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus. Dans le cas d'émission d'instruments de capitaux propres ou de transactions liées aux dettes financières relatives à l'acquisition d'une filiale, les coûts annexes sont affectés respectivement aux capitaux propres ou aux dettes financières conformément à IFRS 9 et IAS 32.

2.11. ACTIFS INCORPORELS IMMOBILISÉS

Goodwill (écart d'acquisition)

Le goodwill est traité en note 2.10

Autres actifs incorporels

Nature et évaluation

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables (résultant d'un droit légal ou susceptibles d'être vendus, transférés, loués ou échangés de manière isolée ou avec un contrat, un autre actif ou passif), sans substance physique, détenus en vue d'une utilisation pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives.

Les immobilisations incorporelles doivent répondre aux critères ci-dessous :

- probabilité d'obtenir des avantages économiques futurs attribuables à cet actif ;
- évaluation fiable du coût de l'actif.

Immobilisations acquises lors de regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur séparément du goodwill.

Immobilisations acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût conformément à la norme IAS 38.

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont activés en IFRS si tous les critères suivants sont vérifiés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;

- la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer les dépenses de façon fiable.

A ce jour, les dépenses de développement supportées par le Groupe sont essentiellement engagées dans le cadre de contrats de partenariat de type « Design & Build ».

Modalités d'amortissement et dépréciation

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme de consommation par l'entreprise des avantages économiques de l'immobilisation.

Les actifs incorporels détenus par le Groupe sont principalement amortis comme suit :

- les marques qui sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie indéterminée
- les licences, carnets de commande et relations clientèles qui sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent ;
- des coûts de développement, amortis sur la base des unités produites ;
- des logiciels et autres licences (durée d'amortissement sur 4 ans).

Les actifs incorporels sont amortis sur leur durée d'utilité. A l'exception des marques, le Groupe ne détient pas d'actif incorporel à durée de vie indéfinie. S'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué comme décrit dans la note 2.13. Toute perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, sur la ligne « autres produits et charges opérationnels non courants »

2.12. ACTIFS CORPORELS

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût directement attribuable (incluant le prix d'achat, les taxes payées et les frais directs d'achat), diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les dépenses ultérieures relatives à des immobilisations corporelles sont comptabilisées comme des charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues si elles maintiennent le niveau de performance de l'actif. Elles sont en revanche ajoutées à la valeur comptable de l'immobilisation initiale quand les avantages économiques futurs sont supérieurs au niveau initial de performance et que leur coût peut être évalué de façon fiable.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs (composants) si les durées d'utilité sont différentes. De ce fait chaque élément d'actif est amorti sur une durée distincte. Le Groupe a défini des familles de biens pouvant faire l'objet d'une décomposition et les durées d'utilité des composants ainsi déterminés.

Compte tenu du fait que les actifs acquis par le Groupe n'ont pas pour vocation à être revendus avant leur fin de vie économique, aucune valeur résiduelle n'a été appliquée aux différents actifs corporels immobilisés.

Le mode d'amortissement reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs liés à l'actif.

S'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué comme décrit dans la note 2.13.

Toute perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, sur la ligne « produits et charges opérationnels non courants ».

Les subventions reçues par le Groupe dans le cadre d'aides au financement d'actifs industriels immobilisés sont comptabilisées en déduction de la valeur d'origine du bien.

L'ensemble des amortissements associés aux actifs est repris ci-dessous.

Famille	Durée d'amortissement
Construction	15 - 40 ans
Installations générales	5 - 20 ans
Installations techniques	6 2/3 - 20 ans
Outillages	3 ans
Matériel électronique	5 ans
Matériels informatiques	2 - 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	6 2/3 ans
Mobilier	10 ans

2.13. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Les valeurs comptables des actifs du Groupe (autres que les actifs d'impôt différé) sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Concernant les actifs incorporels non encore disponibles pour utilisation ou dont la durée d'utilité est indéfinie, et pour les écarts d'acquisition, ce test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur est le prix qu'un acteur du marché bien informé serait prêt à payer net des coûts liés à la cession qui seraient supportés par le Groupe.

Pour déterminer la valeur d'utilité d'un actif, le Groupe utilise :

- lorsqu'elles sont disponibles, les valeurs de marché observables, soutenues le cas échéant par des rapports de valorisation d'experts ;
- les prévisions de flux de trésorerie (après impôt) basées sur des hypothèses qui retiennent l'actif dans son état actuel et représentent la meilleure estimation des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité de l'actif restant à courir ;
- le taux d'actualisation après impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Le taux d'actualisation ne reflète pas les risques dont il a été tenu compte lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs.

Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est sensiblement supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont donc « rattachés » à des Unités Génératrices de Trésorerie (le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs).

Compte tenu du fait qu'à l'intérieur de chaque secteur d'activité du Groupe, les actifs immobilisés utilisés ne sont pas spécifiques à une activité ou à une branche mais sont utilisables par l'ensemble du secteur (pas d'indépendance des entrées de trésorerie entre eux), les Unités Génératrices de Trésorerie retenues sont :

- les UGT de la branche **Aérostructures** :
 - Structures
 - AVCORP
 - TAC
- L'UGT de la branche **Systèmes d'Interconnexion (IS)** :
 - Systèmes d'Interconnexion
- L'UGT de la branche **Latecoere Services** (Services et Produits Spéciaux - SPS) :
 - Services et Produits Spéciaux

Afin de refléter l'évolution du Groupe, l'UGT Latecoere Services (SPS) a été créée à partir des activités Services précédemment incluses dans les UGT Structures Legacy et Système d'interconnexion. L'UGT MADES n'est plus présentée du fait de la cession de la filiale.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'Unité, au prorata des valeurs relatives de chaque actif composant l'UGT sans pouvoir descendre en dessous de la juste valeur nette des coûts de sortie de chaque actif individuel si celle-ci est déterminable.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Des informations complémentaires sur les tests de dépréciations et de sensibilité du modèle sont disponibles en note 6.2.

2.14. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles nécessitant au moins 12 mois de préparation avant leur mise en service sont intégrés à la valeur brute de ces actifs dits « qualifiés ». La valeur brute des stocks du Groupe répondant à la définition d'un actif qualifié au sens de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » est également ajustée.

Lorsqu'un actif qualifié est financé par un emprunt spécifique, le coût supplémentaire pris en compte dans sa valeur brute correspond aux intérêts effectivement comptabilisés sur la période, net des produits perçus sur les fonds non encore utilisés. Lorsqu'un actif qualifié ne bénéficie pas d'un emprunt spécifique, le coût d'emprunt capitalisé correspond au taux d'endettement général moyen sur la période.

2.15. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

Nature et évaluation

Matières

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les stocks de matières sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

Travaux en cours et produits semi-finis

La valeur brute des travaux en cours et des produits semi-finis est évaluée suivant la méthode du coût de revient complet. Les frais hors production (frais financiers, frais de commercialisation, devis sans suite, frais administratif...) sont exclus de cette valorisation.

Modalités de dépréciation

Les dépréciations sur stocks sont comptabilisées après analyses par natures des besoins futurs issus des cadences et plans de productions moyens et long-termes communiqués par les avionneurs.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation peuvent être également constituées en complément lorsque la valeur de réalisation nette des stocks concernés est inférieure à leur valeur comptable conformément à IAS 2.

2.16. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est reconnu sous IFRS 15 selon les critères suivants :

- pour les contrats de fabrication de portes (type "design & build"), le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires des éléments produits en série, est comptabilisé à la livraison. Les coûts de développement (NRC « Non-recurring costs»), sont présentés en immobilisations incorporelles car ils correspondent à un actif identifiable dans la mesure où ils reposent sur un droit contractuel. Ces coûts sont amortis selon la méthode fondée sur les jalons externes (nombre d'avions livrés). Les avances perçues (ou préfinancement) au titre des coûts de développement sont comptabilisé(e)s au bilan au poste « Passifs sur contrats » puis recyclé(e)s en chiffre d'affaires lors de la livraison des éléments produits.
- pour les autres types de contrats (hors prestation), le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert du contrôle du bien, généralement à la date de livraison de celui-ci.
- pour les contrats de prestations de services, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement des coûts lorsque le transfert du contrôle est en continu ou à l'issue de la réalisation de la prestation lorsque le transfert de contrôle est à un moment précis. La méthode de mesure de l'avancement retenue par le Groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.
- les pénalités de retard facturées par des clients sont assimilées à des contreparties variables du prix et comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires.

2.17. CONTRAT DE LOCATION (IFRS 16)

Tout contrat de location immobilière ainsi que les principaux contrats de location de flottes d'actifs (véhicules, matériels de manutention...) sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 16.

Au démarrage du contrat de location, sont comptabilisés :

- Une dette de location égale à la valeur actualisée des paiements de location à réaliser sur la durée estimée du contrat de location (loyers fixes + loyers variables indexés sur un indice ou un taux + paiements au titre d'une garantie de valeur résiduelle + prix d'exercice d'une option d'achat ou de renouvellement si l'exercice est raisonnablement certain + pénalité de sortie anticipée sauf si celle-ci est improbable),
- Un droit d'utilisation égal à la dette de location à laquelle s'ajoutent éventuellement le montant des paiements réalisés avant le démarrage du contrat, le montant des coûts directs initiaux relatifs au contrat (commissions et honoraires) et les coûts de remise en état ou de démantèlement.

La durée du contrat de location est déterminée en prenant en compte les dispositions contractuelles et celles issues du cadre législatif applicable.

Ultérieurement à la comptabilisation initiale du contrat de location :

- La dette de location est évaluée au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif qui est égal au taux d'actualisation utilisé à l'origine.
- Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent si l'exercice d'une option d'achat est raisonnablement certain. Une perte de valeur du droit d'utilisation peut être constatée le cas échéant.

En cas de variation des paiements à réaliser découlant de la variation d'un indice ou d'un taux, la dette de location est recalculée en utilisant le taux d'actualisation d'origine qui dépend de la nature du contrat et de sa zone géographique.

En cas d'allongement de la durée de location suite à l'exercice d'une option de renouvellement non prise en compte initialement, la dette de location est recalculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé à la date d'exercice.

Dans ces cas, la variation du montant de la dette a pour contrepartie une variation du même montant du droit d'utilisation.

Ces contrats de location sont enregistrés en « Dettes sur loyers futurs » au passif avec inscription à l'actif en « Droits d'utilisation ». Ils sont amortis sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée non résiliable du contrat corrigée des intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Au compte de résultat, et du fait de la comptabilisation bilantielle évoquée ci-avant, les contrats de location sont comptabilisés pour partie en charges d'amortissement dans la marge opérationnelle et pour partie sous la forme de charges d'intérêts dans le résultat financier.

L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

Dans le tableau des flux de trésorerie, le paiement des loyers est présenté dans les « Flux de trésorerie de financement » en « Émissions (remboursements) d'emprunts » pour le montant affecté au remboursement des « Dettes sur loyers futurs », et en « Intérêts financiers versés » pour le montant affecté au paiement des intérêts des « Dettes sur loyers futurs ».

En France, pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 », la durée initialement retenue lors de la mise en place d'IFRS 16 était de 9 ans. L'IFRIC a précisé en décembre 2019 que la durée devant être retenue pour l'évaluation des actifs et passifs de location devait refléter la durée pendant laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail. L'analyse des baux commerciaux dits « 3/6/9 » est réalisée chaque année par le Groupe et les durées de ces contrats sont réajustées si nécessaire conformément à la décision de l'IFRIC.

Par mesure de simplification ainsi que cela est permis par la norme, le Groupe a choisi de ne pas faire entrer dans le champ de la norme IFRS 16 les contrats de location de courte durée ou pour des actifs de faible valeur. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charge sur la durée du contrat de location.

2.18. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe applique IAS 32, IFRS 9 et IFRS 7. Ces normes définissent quatre catégories d'actifs financiers et deux catégories de passifs financiers :

- les actifs et passifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat : il s'agit des instruments dérivés n'entrant pas dans le cadre de la comptabilité de couverture ainsi que des placements de trésorerie désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- les actifs financiers disponibles à la vente, évalués en juste valeur, avec une comptabilisation des variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global (le Groupe ne détient pas de tels actifs) ;
- les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance évalués au coût amorti : aucun actif n'entre, à ce jour, dans cette famille ;
- les prêts et créances obtenus par l'entreprise évalués au coût amorti ;
- les autres passifs financiers évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères afin de couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change. Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont des ventes et achats à terme de devises et des combinaisons d'instruments optionnels. La juste valeur des instruments dérivés est évaluée par une société indépendante. Elle tient compte de la valeur de l'instrument dérivé à la date de clôture (mark to market). Les instruments dérivés sont comptabilisés à la date de transaction.

Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires en dollar USD. Compte tenu de l'importance de ces flux, une stratégie de couverture des flux futurs dans cette devise a été mise en place en application des principes suivants :

- couverture d'une partie des encaissements futurs estimés avec certains clients ;
- prise en compte d'une probabilité de réalisation de ces flux futurs ; ceci permet d'apprécier les besoins de couverture relatifs à chaque sous-jacent pris en considération dans le cadre de la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés qui font l'objet d'une comptabilité de couverture ont donné lieu à la mise en place d'une documentation conforme à IFRS 9. En fonction de la nature de l'élément couvert, le Groupe procède à deux formes de comptabilisation :

- les couvertures de juste valeur qui couvrent l'exposition à la variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé au bilan du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- les couvertures de flux de trésorerie qui couvrent l'exposition aux variations de flux futurs de trésorerie d'éléments d'actif ou de passif existants ou futurs.

Les couvertures de flux de trésorerie futurs qui remplissent les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont traitées dans les comptes consolidés du Groupe de la façon suivante :

- la part efficace du produit ou de la perte sur l'instrument de couverture est directement comptabilisée au niveau des capitaux propres (net d'impôt différé) ; la part inefficace et la valeur temps des options (non qualifiée) sont reconnues immédiatement en résultat financier ;
- les profits ou les pertes comptabilisées dans les capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle le sous-jacent couvert est comptabilisé au compte de résultat, comme par exemple lorsque le chiffre d'affaires prévu se réalise.

A chaque clôture, chaque instrument de couverture existant fait l'objet d'une actualisation de sa juste valeur et d'une mise à jour du test d'efficacité propre à chaque couverture. Si une couverture à l'issue du test s'avère inefficace, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Certains instruments financiers ne sont pas traités comme des instruments de couverture car ils ne répondent pas aux critères de qualification fixés par IFRS 9. Dans ce cas, les profits ou les pertes résultant de la variation de la juste valeur de ces instruments sont comptabilisés en résultat financier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et les financements par mobilisation de créance (ne respectant pas les critères de déconsolidation d'actifs) qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe sont une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie. Les placements de trésorerie à court terme, très liquides, et facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur sont considérés comme des équivalents de trésorerie. Ces placements sont évalués en juste valeur.

Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif. A la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors d'une renégociation, les emprunts qui ne donnent pas lieu à décomptabilisation sont maintenus au taux d'intérêt effectif d'origine et l'impact lié à la renégociation (gain ou charge) est constaté immédiatement en compte de résultat.

Dans le cas inverse, il y a décomptabilisation des anciens emprunts pour la juste valeur de la contrepartie donnée en échange. Si une nouvelle dette est mise en place, cette dernière est comptabilisée aux conditions de marché. Les coûts entraînés par l'opération sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice concerné, sauf, dans de très rares situations, les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de la nouvelle dette qui viennent en diminution de la valeur comptable de la dette.

Détermination de la valeur de marché

Les actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat et les dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure.

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

Pour un instrument donné, est considéré comme actif et donc liquide, un marché sur lequel des transactions sont régulièrement opérées ou sur lequel des transactions sont effectuées sur des instruments très similaires à l'instrument faisant l'objet de l'évaluation.

Conformément à IFRS 13, le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 « Prix de marché » : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 « Modèle avec paramètres observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

- catégorie de niveau 3 « Modèle avec paramètres non observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Dans le cas de marché inactif, par exemple exprimé par une raréfaction des contreparties, le Groupe se réserve la possibilité de recourir à des modèles mathématiques évaluant les risques sur la base des hypothèses que prendraient normalement les participants au marché, selon un horizon correspondant à la durée des instruments concernés, dans le respect des dispositions de la norme IFRS 9

2.19. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et les autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice, les risques de non-recouvrement sont analysés au cas par cas et appréhendés. Les créances clients concernées font l'objet d'une dépréciation le cas échéant. La perte de valeur est enregistrée au compte de résultat.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le Groupe effectue avec certains partenaires financiers, des opérations de mobilisation de créances. Les actifs financiers correspondant sont déconsolidés en tout ou partie si les contrats de mobilisation de créance respectent les conditions suivantes :

- transfert du droit contractuel à percevoir la trésorerie ;
- cession à un partenaire financier des risques et avantages liés à cette créance ;

- le partenaire financier supporte entièrement le risque de non-règlement de cette créance pour des motifs financiers uniquement ; le Groupe restant garant de l'ensemble des risques techniques et industriels ;
- le recouvrement de la créance est à la charge du partenaire financier. Toutefois, ce dernier peut contractuellement demander au Groupe d'effectuer pour son compte cette démarche vis-à-vis des créanciers.

Les contrats d'affacturage ne respectant pas ces critères ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des créances. En revanche les contrats d'affacturage inversé (reverse factoring) proposés par certains clients du Groupe donnent lieu à la décomptabilisation des créances.

Au 31 décembre 2025, aucune cession de créance avec recours n'a été effectuée.

2.20. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

2.21. ACTIONS PROPRES

En application d'IAS 32-33, les actions propres, quelle que soit leur utilisation, sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'auto-contrôle est imputé directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

2.22. PROVISIONS

Le Groupe constitue une provision dès lors que :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé sur la base de la meilleure estimation liée à l'obligation. L'estimation des provisions est analysée à chaque clôture et si nécessaire, son montant est mis à jour.

La provision est maintenue dans les comptes tant que des informations précises (délai et montant) ne permettent pas de statuer sur son issue. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent peut être significatif, les provisions sont actualisées. Les provisions constatées par le Groupe n'ont pas fait l'objet d'une actualisation.

2.23. AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe provisionne certains avantages au personnel. Après analyse des réglementations spécifiques aux pays dans lesquels le Groupe est présent, il en ressort que ces provisions concernent principalement les sociétés françaises.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Engagements de retraite

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à l'IAS19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.

La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation, calculée charges sociales comprises, est actualisée et est comptabilisée sur la base des années de service des salariés. Les écarts actuariels résultant de ces hypothèses sont reconnus en capitaux propres en autres éléments du résultat global non recyclables, au sein des capitaux propres sans reclassement ultérieurs en résultat.

Conformément à la décision IFRS IC d'avril 2021, la dette est étalée de façon linéaire uniquement sur les dernières années correspondant à la borne inférieure du palier de droits atteint par le bénéficiaire au moment de son départ à la retraite ou à partir de la date d'embauche si la période d'activité avant la retraite est inférieure.

Médailles du travail

Le groupe Latecoere comptabilise une provision sur la base d'hypothèses actuarielles, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel (IAS 19).

Plan d'attribution d'actions gratuites

Le Groupe est amené à accorder à ses salariés différents types de paiements fondés sur des actions : attribution d'actions gratuites, rémunération variable long terme sous la forme d'actions de performance et plans d'épargne Groupe avec ou sans effet de levier. En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », ces dispositifs sont évalués à leur juste valeur après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus par les salariés pendant la période d'acquisition de droits.

La juste valeur des instruments dénoués en actions est évaluée à la date d'attribution, la juste valeur des instruments dénoués en trésorerie fait l'objet d'une révision jusqu'au règlement. Pour les plans soumis à des conditions de performance, les conditions externes sont intégrées dans la juste valeur unitaire à la date d'octroi et les conditions internes sont reflétées dans le nombre d'instruments. Ces avantages accordés aux salariés constituent des charges de personnel, reconnues de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits, en contrepartie des réserves consolidées pour les plans dénoués en actions, et en contrepartie d'un passif pour les plans dénoués en trésorerie.

2.24. FINANCEMENTS PUBLICS

Le Groupe, dans le cadre du développement de certains programmes, a obtenu des financements publics.

Ces financements de type « Avances Remboursables » sont contractuellement porteurs d'intérêts (calculés sur la base d'un taux de marché) vis-à-vis des organismes gestionnaires.

Par conséquent, ces types de financements ne rentrent pas dans le cadre de gestion des subventions publiques et sont hors champ d'application de la norme IAS 20 dans la mesure où le succès du programme est probable.

A l'origine, elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue. A chaque clôture, elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Ces avances sont remboursables en cas de succès du programme, et les remboursements se font au fur et à mesure des livraisons de chaque produit ayant fait l'objet d'une avance.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, le Groupe continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.25. AUTRES PRODUITS

Le Groupe comptabilise notamment dans les autres produits les subventions d'exploitation et les crédits d'impôt recherche et mécénat.

2.26. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

Les éléments (charges et produits), qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent et significatif en montants sont présentés en autres produits et autres charges opérationnels non courants.

Les autres produits opérationnels non courants comprennent notamment les profits de cession de participations ou d'activités et les profits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration, ainsi que tout produit relatif aux cessions passées.

Les autres charges opérationnelles non courantes comprennent notamment les pertes sur cession de participations ou d'activités et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration ainsi que tout coût relatif aux cessions passées, les coûts de restructuration, les coûts de rationalisation, les pertes de valeur significatives d'actifs, les coûts encourus

pour réaliser des regroupements d'entreprises, les coûts liés à des litiges n'entrant pas dans le cours normal des affaires et la charge), ainsi qu'une partie des charges sur engagements de retraite et engagements assimilés (incidences des modifications de plan, incidences des réductions et fermetures de plans). La note 19 détaille les autres produits charges opérationnels non courants de l'exercice.

2.27. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, il est comptabilisé en capitaux propres. L'impôt exigible est le montant de l'impôt estimé dû au titre de la période et de tout ajustement de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode bilancielle du report variable. Il est calculé sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, à l'exception des éléments suivants (Initial Recognition Exemption) :

- écarts d'acquisition ;
- différences temporelles liées à des participations dans la mesure où elles ne se dénoueront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différés est effectuée en fonction de la façon dont le Groupe s'attend à ce que les actifs ou passifs se dénouent, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que si (i) il existe des différences temporelles imposables, pour la même juridiction fiscale et la même entité fiscale, ayant une échéance de renversement permettant de recouvrer l'impôt

différé actif et (ii) il est probable que l'entité générera des bénéfices imposables suffisants, pour la même juridiction fiscale et la même entité fiscale, pour résorber ces différences temporelles déductibles, pertes fiscales ou crédits d'impôt avant leur renversement ou leur expiration. Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.28. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS / GROUPES D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme destiné à être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable dans un délai maximum de 12 mois. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession et sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, une activité ou une zone géographique principale et distincte est qualifiée d'activité abandonnée dès lors qu'elle fait soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en activité destinée à être cédée.

Pour les activités abandonnées, les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à l'activité destinée à être cédée ou cédée sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

Les actifs et les passifs composant l'activité destinée à être cédée ou cédée sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé uniquement pour le dernier exercice présenté. En application des dispositions de la norme IFRS 5, à compter du classement d'une activité en activité destinée à être cédée :

- l'activité est évaluée dans son ensemble au montant le plus faible de sa valeur nette comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente estimés ;
- l'amortissement des actifs non courants compris dans l'activité est arrêté ;

- les actifs non courants compris dans cette activité ne font plus l'objet de test de dépréciation ;
- les positions réciproques au bilan entre les activités poursuivies et l'activité destinée à être cédée continuent d'être éliminées.

NOTE 3 | PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe exerçant, directement ou indirectement, un contrôle exclusif dans toutes les sociétés, celles-ci sont consolidées par intégration globale. Toutes les sociétés significatives faisant partie du périmètre clôturent leurs comptes au 31 décembre.

	Pays	% de droits de vote	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Latecoere	France			Société consolidante
Latecoere do Brasil	Brésil	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Czech Republic s.r.o	République Tchèque	100 %	100 %	Intégration globale
LETOV LV a.s.	République Tchèque	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Inc.	États-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Développement	France	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Mexico	Mexique	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Mexico Services	Mexique	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Bulgaria	Bulgarie	100 %	100 %	Intégration globale
Technical Airborne Components (TAC)	Belgique	100 %	100 %	Intégration globale
Latfi1	France	100 %	100 %	Intégration globale
Latfi2	Belgique	100 %	100 %	Intégration globale
LFR4	France	100 %	100 %	Intégration globale
Avcorp Industries Inc.	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Avcorp Composite Fabrication Inc.	Etats Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Avcorp Us Holding Inc.	États-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
LATelec	France	100 %	100 %	Intégration globale
LATelec GmbH	Allemagne	100 %	100 %	Intégration globale
SEA LATelec	Tunisie	100 %	100 %	Intégration globale
LATelec Mexico	Mexique	100 %	100 %	Intégration globale
LATelec Mexico Services	Mexique	100 %	100 %	Intégration globale
LATsima	Maroc	100 %	100 %	Intégration globale
LATelec Interconnection Inc.	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Interconnection Systems UK	Angleterre	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere India Private Limited	Inde	100 %	100 %	Intégration globale
Comteck Advanced Structures Ltd.	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Latecoere Interconnection Systems US	États-Unis	100 %	100 %	Intégration globale

Les principales évolutions ayant affecté le périmètre de consolidation du Groupe depuis le 31 décembre 2024 sont les suivantes : Sortie du périmètre de la société Malaga Aerospace, Defense & Electronics Systems SA (MADES), suite à cession de celle-ci en août 2025 ;

Absorption des entités Shimtech de Mexico et Latecoere Bienes Raices par la société Latecoere Mexico en cours d'année 2025.

NOTE 4 | SEGMENTS OPÉRATIONNELS

Le groupe a officialisé le premier juillet 2025 une transformation vers une organisation plus intégrée et centrée sur le client.

Les principales raisons de cette nouvelle structure organisationnelle sont les suivantes :

- De la fragmentation à la synergie : passage d'une structure axée sur les produits à un modèle matriciel intégré, combinant l'approche produits et l'approche géographique :
 - Amériques : activités Structures et Systèmes d'interconnexions ;
 - EMEA-Asie : activités Structures et Systèmes d'interconnexions ;
 - Latecoere Services (SPS - Services et Produits Spéciaux). Là où les régions se concentrent sur la production en série des activités Aérostructures et Systèmes d'Interconnexion pour les OEMs selon l'implantation du client : Amériques (Boeing, Embraer, etc.) EMEA (Airbus, Dassault, etc.) SPS présente une offre globale avec deux plateformes pour servir ses clients (OEMs, MROs, Airlines) : Burlington (clients américains) et Toulouse (autres clients dans le monde). Ces organisations constituent désormais la colonne vertébrale du Groupe Latecoere.
- Approche centrée sur le client : les équipes commerciales et opérationnelles sont désormais plus proches des clients, plus réactives, agiles et responsables.
- Fonctions de support globales : elles opèrent désormais à travers les divisions, garantissant cohérence et performance sur l'ensemble des activités. L'objectif ultime est de fournir la qualité attendue, dans les délais et dans le respect du budget.

Les secteurs ou segments présentés par le Groupe sont des composantes distinctes du Groupe engagées dans la fourniture de biens ou services liés (secteurs d'activité) et qui sont exposés à des risques et à une rentabilité différente de ceux des autres secteurs et sont suivis par le Principal Décideur Opérationnel.

Les secteurs d'activité définis par le Groupe sont :

- **Aérostructures** : la division fournit aux aviateurs portes, fuselages, éléments de voilure et empennage, et bielles
- **Systèmes d'interconnexion** : les équipes assurent la conception, la production sur mesure ou l'industrialisation de câblages et meubles avioniques. Cette division propose également des bancs de tests pour l'aéronautique, la défense et le spatial, ainsi qu'une large gamme de produits vidéo embarqués pour des applications extérieures et en cabine.
- **Latecoere Services** (SPS - Services et Produits Spéciaux) : la division réalise des activités de réparation et maintenance, de soutien opérationnel et ingénierie et de services aux clients.

Conformément à la norme IFRS 8, les informations présentées par secteur sont basées sur le reporting interne du Groupe régulièrement examiné par la Direction Générale.

La reconstitution de 2024 selon la nouvelle segmentation présente les caractéristiques suivantes :

Absence de traçabilité historique des segments intra-entités en 2024 : les dimensions/axes requis pour affecter de manière systématique les transactions aux nouveaux segments n'étaient pas capturés en 2024, puisque l'affectation se faisait principalement par entité.

Nécessité d'une affectation transactionnelle : compte tenu du caractère multi-segments des entités en 2025, un retraitement en 2024 exigerait d'extraire les écritures/transactions de 2024 et de les classer vers les segments 2025 au niveau détaillé (ventes, coûts directs / indirects, flux intercompanies, etc.).

Coût et délais : la volumétrie (nombre de transactions et de lignes comptables) et les travaux associés (extractions, élaboration de règles, contrôles, documentation, revue) rendent le processus disproportionné.

Risque de fiabilité : une affectation a posteriori via clés ou jugements ad hoc accroîtrait le risque d'erreur et réduirait la fiabilité de l'information comparative produite.

En conséquence, les informations comparatives 2024 ne sont pas retraitées selon la nouvelle segmentation, conformément à l'exception IFRS 8 lorsque l'information n'est pas disponible et que le coût est excessif.

4.1. MESURE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

4.1.1 Indicateurs clés par secteur

La mesure de performance de chaque secteur d'activité, telle que revue par la Direction Générale, est fondée sur les indicateurs clés suivants.

- **Le Chiffre d'affaires**
- **L'EBITDA courant** qui correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements, dépréciations et pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles et retraité des éventuels impacts IFRS 2
- **Le Résultat opérationnel courant** qui exclut du résultat opérationnel les éléments (charges ou produits) non courants, qui par nature ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent et significatif.
- **Les Investissements Nets** qui mesurent le volume des nouveaux investissements. Ils correspondent aux actifs nets des amortissements retraités des cessions de la période.

NOUVELLE DEFINITION	Aérostructures	Systèmes d'Interconnexion	Services & Produits Spéciaux	Total Groupe
(en M€)	Déc. 2025	Déc. 2025	Déc. 2025	Déc. 2025
Chiffre d'affaires consolidé	411.8	234.3	110.6	756,7
EBITDA courant	2.8	22.5	13.9	39,4
Marge d'EBITDA courant sur chiffre d'affaires	0.7 %	9.6 %	12.6 %	5,20 %
Cash-flow libre opérationnel	- 4.0	17.0	4.0	17,0
Cash-flow libre opérationnel des activités poursuivies⁽¹⁾	- 4.0	10.5	4.0	10,5

(1) hors cession de Mades

EXERCICE 2025 (DÉFINITION HISTORIQUE)

31 déc. 2025 - En milliers d'euros

	Aérostructures	Systèmes d'interconnexion	Élimination intersecteur	Total
Chiffre d'affaires de l'activité	491 249	292 152	-26 687	756 714
Chiffre d'affaires intersecteur	-24 400	-2 287	26 687	0
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ ACTIVITÉS POURSUIVIES	466 849	289 865	0	756 714
EBITDA courant activités poursuivies	12 920	26 456	-0	39 376
Résultat opérationnel courant activités poursuivies	-14 939	14 941	-0	2
Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires de l'activité	-3%	5%		2%
Autres produits et charges opérationnels non courants activité poursuivie	-6 827	8 625		1 798
Résultat opérationnel - activités poursuivies	-21 766	23 566	-0	1 800
Investissements nets (hors résultat de cession)	-15 408	-5 854	0	-21 263

EXERCICE 2024

31 déc. 2024 - En milliers d'euros

	Aérostructures	Systèmes d'interconnexion	Élimination intersecteur	Total
Chiffre d'affaires de l'activité	441 143	288 941	-24 259	705 825
Chiffre d'affaires intersecteur	-21 782	-2 477	24 259	0
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ ACTIVITÉS POURSUIVIES	419 361	286 465	0	705 825
EBITDA courant activités poursuivies	-1 807	27 456	-0	25 649
Résultat opérationnel courant activités poursuivies	-26 241	10 036	-0	-16 205
Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires de l'activité	-6%	4%		-3%
Autres produits et charges opérationnels non courants activité poursuivie	-24 031	-796		-24 827
Résultat opérationnel - activités poursuivies	-50 272	9 240	-0	-41 032
Investissements nets (hors résultat de cession)	-20 730	-5 006	0	-25 736

A noter que le chiffre d'affaires de la division Aérostructures comprend les refacturations des frais de support aux filiales du groupe.

ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 (DÉFINITION HISTORIQUE)

31 déc. 2025 - En milliers d'euros	Aérostructures	Systèmes d'interconnexion	Élimination intersecteur	Total
Ecart d'acquisition	14 227	0	0	14 227
Immobilisations incorporelles	80 041	15 297	0	95 339
Immobilisations corporelles	76 043	13 508	0	89 552
Autres actifs financiers	5 704	742		6 446
IMMOBILISATIONS	176 017	29 547	0	205 564
Stocks et en-cours	168 283	64 546	-16	232 813
Créances clients et autres débiteurs	92 417	29 664	-13 091	108 991
Autres actifs	57 553	27 862	-1 481	83 933
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS	494 270	151 619	-14 588	631 300
Provisions	26 902	2 999	0	29 900
Avances remboursables	15 698	12 219	0	27 916
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	180 150	47 974	-62 795	165 329
Passifs sur contrats	28 093	11 653		39 746
Autres passifs	52 255	13 778	-1 481	64 551
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS HORS DETTES FINANCIÈRES	303 096	88 623	-64 276	327 443

Les autres actifs de 91.5 M€ comprennent notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie pour un montant de 56.8 M€

4.1.2 Réconciliation avec les données du Groupe

L'EBITDA courant se réconcilie avec le résultat opérationnel du Groupe de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
(+) Résultat opérationnel courant	2	-16 205
(-) Dotations aux amortissements et pertes de valeur	36 455	37 031
(+/-) Autres éléments non-cash	2 919	4 823
EBITDA COURANT	39 376	25 649

ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

31 déc. 2024- En milliers d'euros	Aérostructures	Systèmes d'interconnexion	Élimination intersecteur	Total
Ecart d'acquisition	16 953	1 017	0	17 970
Immobilisations incorporelles	91 941	28 007	0	119 949
Immobilisations corporelles	78 102	23 577	0	101 679
Autres actifs financiers	5 672	736		6 408
IMMOBILISATIONS	192 668	53 337	0	246 006
Stocks et en-cours	172 255	74 157	-16	246 396
Créances clients et autres débiteurs	103 893	62 776	-39 671	126 998
Autres actifs	49 868	27 280	-14	77 133
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS	518 684	217 550	-39 701	696 533
Provisions	31 458	3 786	0	35 243
Avances remboursables	13 269	9 633	0	22 902
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	114 439	72 466	-6 732	180 173
Passifs sur contrats	16 372	10 728	0	27 100
Autres passifs	84 470	34 959	-745	118 684
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS HORS DETTES FINANCIÈRES	260 008	131 572	-7 477	384 102

Les autres actifs de 77.1 M€ comprennent notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie pour un montant de 59.8 M€

NOTE 5 | ÉCART D'ACQUISITION

En milliers d'euros			Valeur nette 31 déc.2024	Valeur brute 31 déc. 2024	Variations	Valeur brute 31 déc. 2025	Dépréciation	Valeur nette 31 déc. 2025
UGT TAC	Technical Airborne Components (TAC)		2 229	2 229		2 229		2 229
UGT MADES	Malaga Aerospace, Defense & Electronics Systems SA (MADES)		1 017	1 017	- 1 017	-		-
UGT AVCORP	Avcorp Industries Inc.		14 725	22 725	- 3 445	19 280	- 7 281	11 999
* TOTAL			17 970	25 970	- 4 462	21 508	- 7 281	14 227

NOTE 6 | IMMOBILISATIONS

6.1. VARIATION DES IMMOBILISATIONS

VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros	31 déc. 2024	Incidence change	Reclassement	Acquisitions	Cessions	Variations de Périmètre	31 déc. 2025
Coûts de développement capitalisés	206 064	604	-	2 888	-	-	209 555
Marques	1 467	- 71	-	-	-	-	1 396
Relations clients	77 626	- 10 130	-	-	-	- 6 386	61 110
Carnet de commandes	1 940	-	-	-	-	- 1 279	660
Licences	4 807	-	-	-	-	-	4 807
Logiciels	57 110	- 193	3 341	95	- 1	-	60 352
Autres immobilisations incorporelles	9 470	-	- 3 237	2 923	-	-	9 157
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	358 484	- 9 791	104	5 906	- 1	- 7 665	347 037
Terrains	7 581	44	- 1 920	-	-	- 307	5 398
Constructions	93 337	- 451	2 200	2 037	- 2 369	- 11 820	82 935
Installations techniques, matériel & outillage	215 112	- 685	1 353	2 571	- 4 856	- 15 483	198 012
Autres immobilisations corporelles	30 681	- 382	- 939	1 088	- 588	- 1 311	28 549
Immobilisations en cours	7 099	114	- 2 332	5 196	-	- 96	9 980
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 175	1	- 59	8	- 1 117	-	8
Droit d'utilisation des contrats	96 823	- 933	1 592	4 457	- 4 512	-	97 427
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	451 807	- 2 293	- 104	15 357	- 13 441	- 29 017	422 309

En milliers d'euros	31 déc. 2023	Incidence change	Reclassement	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2024
Coûts de développement capitalisés	203 032	- 168	-	3 200	-	206 064
Marques	1 467	-	-	-	-	1 467
Relations clients	77 626	-	-	-	-	77 626
Carnet de commandes	1 940	-	-	-	-	1 940
Licences	4 807	-	-	-	-	4 807
Logiciels	54 277	- 148	3 154	475	- 648	57 110
Autres immobilisations incorporelles	14 831	- 50	- 2 954	1 792	- 4 149	9 470
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	357 980	- 366	200	5 467	- 4 797	358 484
Terrains	9 640	- 374	9	544	- 2 239	7 581
Constructions	100 916	- 2 075	291	508	- 6 301	93 337
Installations techniques, matériel & outillage	214 603	- 3 600	1 559	6 693	- 4 142	215 112
Autres immobilisations corporelles	28 954	- 478	748	1 499	- 41	30 681
Immobilisations en cours	6 827	- 523	- 3 239	4 399	- 364	7 099
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 207	- 2	- 98	976	- 908	1 175
Droit d'utilisation des contrats	94 867	- 2 007	- 63	5 651	- 1 625	96 823
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	457 012	- 9 059	- 794	20 269	- 15 621	451 807

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros	31 déc. 2024	Incidence change	Reclassement	Dotations	Reprises	Variations de Périmètre	31 déc. 2025
Coûts de développement capitalisés	163 257	- 26	-	9 087	-	-	172 318
Marques	-	-	-	-	-	-	-
Relations clients	13 609	- 2 414	-	5 728	-	- 1 348	15 575
Carnet de commandes	1 940	-	-	-	-	- 1 279	660
Licences	1 803	-	-	486	-	-	2 288
Logiciels	52 913	- 167	-	3 067	- 1	-	55 811
Autres immobilisations incorporelles	5 015	31	-	-	-	-	5 045
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	238 535	- 2 577	-	18 368	- 1	- 2 627	251 698
Dépréciations des terrains	1 375	-	-	-	-	-	1 375
Constructions	76 896	- 56	9	3 343	- 388	- 7 209	72 595
Installations techniques, matériel & outillage	184 339	- 559	- 94	4 425	- 4 281	- 14 212	169 619
Autres immobilisations corporelles	25 968	- 228	96	1 505	- 469	- 1 402	25 470
Immobilisations corp. en cours	4 679	-	- 331	0	-	-	4 349
Avances et acomptes s/immo. corp.	876	-	331	- 1 107	-	-	99
Droit d'utilisation des contrats	55 996	- 562	- 12	7 706	- 3 878	-	59 250
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	350 129	- 1 404	- 0	15 872	- 9 016	- 22 823	332 757

En milliers d'euros	31 déc. 2023	Incidence change	Reclassement	Dotations	Reprises	31 déc. 2024
Coûts de développement capitalisés	156 368	- 3	- 2 257	9 149	-	163 257
Marques	-	-	-	-	-	-
Relations clients	7 672	- 114	-	6 052	-	13 609
Carnet de commandes	1 635	-	-	305	-	1 940
Licences	1 317	-	-	486	-	1 803
Logiciels	49 412	- 141	2 257	2 032	- 648	52 913
Autres immobilisations incorporelles	9 155	- 88	-	97	- 4 149	5 015
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	225 557	- 346	-	18 121	- 4 797	238 535
Dépréciations des terrains	1 375	-	-	-	-	1 375
Constructions	74 345	- 862	17	5 556	- 2 160	76 896
Installations techniques, matériel & outillage	182 968	- 2 998	27	7 061	- 2 719	184 339
Autres immobilisations corporelles	25 558	- 410	444	410	- 35	25 968
Immobilisations corp. en cours	4 683	- 4	- 1 073	1 073	-	4 679
Avances et acomptes s/immo. corp.	1 207	-	-	-	- 331	876
Droit d'utilisation des contrats	53 455	- 977	- 1	4 809	- 1 292	55 995
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	343 591	- 5 251	- 586	18 910	- 6 535	350 129

VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Coûts de développement capitalisés	37 238	42 808
Marques	1 396	1 467
Relations clients	45 535	64 017
Carnet de commandes	0	0
Licences	2 518	3 004
Logiciels	4 541	4 197
Autres immobilisations incorporelles	4 111	4 456
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 339	119 949
Terrains	4 023	6 206
Constructions	10 340	16 441
Installations techniques, matériel & outillage	28 393	30 773
Autres immobilisations corporelles	3 078	4 713
Immobilisations en cours	5 632	2 419
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	-91	299
Droit d'utilisation des contrats	38 177	40 827
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	89 551	101 679

Détail des droits d'utilisations des contrats par type d'actif :

VALEUR BRUTE

En milliers d'euros	31 déc. 2024	Incidence des var. de change	Reclassement	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2025
Terrains & Constructions	77 253	-879	1 776	3 077	-1 998	79 228
Matériel informatique	1 584	-1	-33	51	-108	1 493
Installations techniques, matériels & outillage	15 437	-52	-151	76	-1 464	13 846
Matériel de transport	2 549	-1	0	1 253	-943	2 859
TOTAL	96 823	-933	1 592	4 457	-4 512	97 427

COÛTS DE DÉVELOPPEMENTS

Les coûts de développement correspondent en majeure partie aux coûts NRC sur contrats (design, outillage). Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié (arrêt d'un programme, baisse significative des prévisions de cadences de production par le donneur d'ordre), une analyse au cas par cas est réalisée et une dépréciation est comptabilisée lorsque la marge brute à venir du programme concerné est inférieure à la valeur nette comptable des coûts de développement.

Les coûts de développement significatifs non rattachés à des contrats font l'objet d'une revue annuelle des perspectives futures de rentabilité pour s'assurer qu'il n'existe pas d'indice de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

La majeure partie des coûts de développement concerne les programmes suivants : A400M (meuble électrique), F7X (harnais, tronçon de fuselage arrière), Embraer E2 (portes) et A350 (harnais) et A321 (portes).

AMORTISSEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	Incidence des var. de change	Reclassement	Dotations	Reprises	31 déc. 2025
Constructions	52 766	-560	-23	40	-1 870	50 352
Matériel informatique	50	1	-33	366	-108	276
Installations techniques, matériels & outillage	2 198	-3	44	6 526	-996	7 771
Matériel de transport	981	1	0	774	-905	851
TOTAL	55 996	-562	-12	7 706	-3 878	59 250

VALEUR NETTE

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Terrains & Constructions	28 876	24 486
Matériel informatique	1 217	1 534
Installations techniques, matériels & outillage	6 075	13 238
Matériel de transport	2 009	1 568
TOTAL	38 177	40 827

6.2. TEST DE DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les Unités Génératrices de Trésorerie sont les suivantes :

Branche Aérostructures, dissociée en différentes UGT :

1. UGT Structures. A noter que l'exclusion des activités SPS qui étaient historiquement logées dans cette UGT n'a pas d'impact. En effet, la méthodologie de valorisation des actifs de Structures s'appuie sur la comparaison avec une valeur marché.
2. UGT TAC
3. UGT AVCORP

Branche Systèmes d'Interconnexions :

UGT Systèmes d'Interconnexion (qui sera notamment retraitée pour isoler l'activité SPS en qualité d'UGT autonome).

Branche Latecoere Services : UGT SPS

UGT TAC

Les tests ont été réalisés sur l'UGT TAC dans le cadre d'IAS 36.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité de cette UGT se présentent comme suit :

- Les flux de trésorerie futurs sont établis à partir de prévisionnels d'exploitation à cinq ans de l'UGT testée ;
- Les prévisions d'exploitation tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US en fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme ;
- La valeur d'utilité des UGT est égale à la somme de ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif représentatif de l'activité à long terme ;

- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 2% (identique en 2024) ;
- Le taux d'actualisation de référence retenu est de 9.04% appliqué à des flux de trésorerie après impôts (contre 9.89% en 2024).

Les prévisions et hypothèses retenues ont été revues et ajustées par la Direction sur la base des derniers éléments financiers prévisionnels disponibles.

Les valeurs d'utilité de l'UGT TAC est supérieure à la valeur nette des actifs testés. Aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2025.

Une variation du taux d'actualisation de +/- 0,5 % et une variation du taux de croissance à long terme de +/- 0,5 % par rapport aux taux utilisés mentionnés ci-dessus, soit de manière combinée soit individuellement n'aboutissent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables nettes.

Les analyses de sensibilité mènent aux résultats suivants (le montant affiché correspond à la différence entre la valeur d'utilité et la valeur des actifs testés) :

Analyse de sensibilité UGT TAC : Taux d'actualisation			
Taux de croissance en M€	8.54%	9.04%	9.54%
1.5 %	12.3	10.7	9.4
2.0 %	13.2	11.4	9.9
2.5 %	14.2	12.3	10.6

UGT AVCORP

Le test a été effectué dans le cadre d'IAS 36. Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité de l'UGT se présentent comme suit :

- Les flux de trésorerie futurs sont établis à partir de prévisionnels d'exploitation à cinq ans de l'UGT testée ;
- Les prévisions d'exploitation utilisées tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US en fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme ;

- La valeur d'utilité des UGT est égale à la somme de ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif représentatif de l'activité à long terme ;
- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 2.0 % (contre 2.1% en 2024) ;
- Le taux d'actualisation de référence retenu est de 9.04% appliqué à des flux de trésorerie après impôts (contre 9.89% en 2024).

Les prévisions et hypothèses retenues ont été revues et ajustées avec les derniers éléments financiers prévisionnels disponibles par la Direction.

La valeur d'utilité de l'UGT AVCORP est supérieure à la valeur nette des actifs testés. Aucun complément de dépréciation n'a été constaté dans les comptes au 31 décembre 2025. Une variation du taux d'actualisation de +/- 0,5 % et une variation du taux de croissance à long terme de +/- 0,5 % par rapport aux taux utilisés mentionnés ci-dessus, soit de manière combinée soit individuellement n'aboutissent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables nettes.

Les analyses de sensibilité mènent aux résultats suivants (le montant affiché correspond à la différence entre la valeur d'utilité et la valeur des actifs testés) :

	Taux d'actualisation		
Taux de croissance en M€	8.54%	9.04%	9.54%
1.5 %	29.6	22.7	16.7
2.0 %	35.1	27.4	20.7
2.5 %	41.6	32.8	25.2

UGT SYSTEMES D'INTERCONNEXION & LATECOERE SERVICES (SPS)

Au 31 décembre 2025, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les actifs des UGT Systèmes d'Interconnexion et SPS (Latecoere Services). Par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été mené sur les actifs de ces deux UGT, et aucune dotation ou reprise de dépréciation n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2025.

UGT STRUCTURES

Au 31 décembre 2025, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les actifs des UGT Structures.

Par ailleurs, il n'a pas été identifié d'indice montrant que les pertes de valeur historiquement comptabilisées seraient susceptibles de ne plus exister ou d'avoir diminué.

Par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été mené sur les actifs de cette UGT.

Les valeurs de marché par types d'actifs avaient été déterminées, pour la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2023, sur la base de données observables, soutenues le cas échéant par des rapports de valorisation d'experts. Ces valeurs restent d'actualité au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, le total de la dépréciation constatée dans les comptes pour l'UGT STRUCTURES s'élève à 77.9 M€ :

- 19,2 M€ pour les installations techniques, le matériel et l'outillage ;
- 19 M€ pour les bâtiments ;
- 16 M€ pour le droit d'utilisation des actifs ;
- 6,5 M€ pour les logiciels ;

- 6,2 M€ pour les écarts d'acquisition ;
- 4.9 M€ pour les autres immobilisations corporelles ;
- 4,3 M€ sur les immobilisations en cours ;
- 1.8 M€ pour les autres immobilisations incorporelles.

6.3. INFORMATION SECTORIELLE

Le montant des actifs non-courants détenus dans le pays du siège social ainsi que dans tous les pays dans lesquels le groupe détient des actifs significatifs (IFRS 8.33(b)) se répartit ainsi :

Valeur nette 31 déc. 2025			Valeur nette 31 déc. 2024		
Pays	Immobilisations incorporelles (hors GW)	Immobilisations corporelles	Pays	Immobilisations incorporelles (hors GW)	Immobilisations corporelles
France	43 699	22 879	France	51 065	23 890
Belgique	6 040	10 515	Belgique	6 870	10 547
Brésil	-	2 300	Brésil	-	2 514
Bulgarie	44	8 870	Bulgarie	24	9 827
Canada	45 555	12 629	Canada	56 702	16 261
Maroc	- 0	1 413	Maroc	1	1 631
Mexique	-	10 980	Mexique	-	11 176
Rep. Tcheque	-	17 312	Rep. Tcheque	-	16 275
Tunisie	-	1 801	Tunisie	1	1 933
Inde	1	518	Inde	1	732
Espagne	-	-	Espagne	5 286	6 663
Autres	-	333	Autres	-	230
TOTAL	95 339	89 552	TOTAL	119 949	101 679

NOTE 7 | STOCKS ET EN-COURS

En milliers d'euros	31 déc. 2025			31 déc. 2024			Variation		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Matières premières et approvisionnements	165 169	-21 791	143 378	131 706	-20 968	110 737	33 464	-823	32 641
En-cours de production et produits finis	107 918	-18 483	89 434	153 008	-17 350	135 658	-45 091	-1 133	-46 224
STOCKS INDUSTRIELS	273 087	-40 274	232 813	284 714	-38 318	246 396	-11 627	-1 956	-13 583

NOTE 8 | ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 « Prix de marché » : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 « Modèle avec paramètres observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 « Modèle avec paramètres non observables ».

En milliers d'euros	Coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couvertures	31 déc. 2025	Juste valeur
Actifs financiers non courants	6 446	0	0	6 446	6 446
Clients et autres débiteurs	108 990	0	0	108 990	108 990
Instruments dérivés à l'actif	0	0	15 286	15 286	15 286
Trésorerie et équivalent de trésorerie	56 769	0	0	56 769	56 769
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	172 206	0	15 286	187 492	187 492

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Instruments financiers		15 286		15 286
TOTAL		15 286		15 286

En milliers d'euros	Coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couvertures	31 déc. 2024	Juste valeur
Actifs financiers non courants	6 408	0	0	6 408	6 408
Clients et autres débiteurs	126 998	0	0	126 998	126 998
Instruments dérivés à l'actif	0	150	0	150	150
Trésorerie et équivalent de trésorerie	59 791	0	0	59 791	59 791
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	193 197	150	0	193 347	193 347

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Instruments financiers		150		150
TOTAL		150		150

La juste valeur des créances clients correspond à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement. Il en est de même pour les autres débiteurs.

NOTE 9 | CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Avances et acomptes versés sur commandes	2 749	8 145
Créances clients	68 444	76 115
Facture à établir	18 898	16 672
Dép. clients et comptes rattachés	- 4 781	- 450
Créances fiscales	15 238	15 754
Autres créances	8 442	10 762
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	108 990	126 998
Charges constatées d'avance	3 071	2 280
Autres actifs courants	718	8 778
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS	3 789	11 058

L'antériorité des créances clients se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
	Brut	Provision	Brut	Provision
Créances non échues	41 676		66 854	
Créances échues < à 30 jours	11 720		3 748	
Créances échues entre 30 et 60 jours	3 909		2 056	
Créances échues entre 60 et 90 jours	2 442		1 805	
Créances échues entre 90 et 180 jours	943		0	
Créances échues > 6 mois	7 755	- 4 781	1 652	-450
CRÉANCES CLIENTS	68 444	- 4 781	76 115	-450

NOTE 10 | INSTRUMENTS ET DÉRIVES

En raison de son exposition internationale et les facturations faites en devises dollar (USD) à ses clients, le Groupe est confronté à des risques de change. Le Groupe a par conséquent développé une politique de couverture naturelle en effectuant une partie de ses achats en USD. Ainsi, les entités du Groupe confrontées à ce risque de change facturent environ 77 % de ses ventes en dollars et achètent environ 59 % de fournitures ou sous-traitance en dollars. La couverture naturelle du Groupe sur le dollar USD représente environ 33 %.

Comme en 2024, pour couvrir son exposition nette résiduelle au 31 décembre 2025, le Groupe a mis en place des instruments financiers de couverture de change, de type ventes à terme.

La variation de juste valeur des instruments financiers n'impacte pas le résultat financier en 2025.

A noter la variation de la CVA / DVA sur le résultat financier s'est élevée à -0.2 M€ en 2025 et +0,2 M€ en 2024.

10.1. INFORMATIONS SUR LA VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET SUR LES NOTIONNELS COUVERTS

Le Groupe utilise principalement des contrats de change à terme et des tunnels d'options pour couvrir son risque de change.

En milliers d'euros	Valeur au bilan		Notionnel*	Échéances		
	Actif	Passif		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
CVA/DVA sur instruments EUR/USD	-	30	-	-	-	-
Instruments non qualifiés	-	30	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie :						
• Options de change EUR/USD	-	-	-	-	-	-
• Contrats de change à terme EUR/USD	15 286	1 446	558 031	321 532	236 500	-
Instruments qualifiés	15 286	1 446	558 031	321 532	236 500	-
Instruments non qualifiés de comptabilité de couverture	-	30	-	-	-	-
Instruments qualifiés de comptabilité de couverture	15 286	1 446	558 031	321 532	236 500	-
TOTAL DES INSTRUMENTS DERIVES	15 286	1 476	558 031	321 532	236 500	-
• dont instruments dérivés non courant	3 704	1 446	-	-	-	-
dont instruments dérivés courant	11 582	30	-	-	-	-

* * Le notionnel est valorisé en milliers d'euros en utilisant la taux de change à la date de clôture.** Correspond principalement à la valeur temps et valeur intrinsèque des options

10.2. INFORMATIONS SUR LES IMPACTS RÉSULTAT ET CAPITAUX PROPRES DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

IMPACT DES COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Capitaux propres - Instruments de couverture (nets d'impôts) à l'ouverture	-36 212	1 532
Variation de juste valeur efficace	49 487	-37 743
Reclassement en résultat net de l'exercice	0	0
Effet d'impôt sur les variations de l'exercice	-3 575	0
CAPITAUX PROPRES - INSTRUMENTS DE COUVERTURE (NETS D'IMPÔTS) À LA CLÔTURE	9 701	-36 212

IMPACT DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS AUXQUELS LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE N'EST PAS APPLIQUÉE

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Juste valeur à l'ouverture	150	-34
Impact avant impôts sur résultat	-180	184
Juste valeur à la clôture	-30	150

NOTE 11 | CAPITAUX PROPRES

11.1. COMPOSITION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Nombre d'actions	12 723 143 054	12 619 804 726
Valeur nominale d'une action	0,01	0,01
Capital social en euros	127 231 431	126 198 048

Les principaux mouvements de titres sur l'exercice sont les suivants :

Une augmentation de capital a eu lieu en date du 5 mai 2025 par émission de 73 333 328 actions de préférence à 0,01 Euros, une seconde augmentation de capital a eu lieu le 30 décembre 2025 par émission de 5000 actions de préférence et de 30 000 000 actions ordinaires à 0,01 euros portant le nouveau capital social à 127 231 430,54 euros constitué de 12 723 143 054 actions à 0,01 euros.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration par délibérations en dates du 19 mars 2025 et du 18 avril 2025, a procédé à des attributions gratuites d'actions de préférence et d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées.

L'attribution, par décision du 13 mai 2025 a été réalisée dans les conditions fixées par le Règlement du Plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires 2023 de :

- 60 000 nouvelles actions de préférence ;
- 8 666 664 actions ordinaires.

(cf détail de l'attribution du 13/05/2025 dans les conditions fixées par le Règlement du Plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires 2023, en note 13.3)

11.2. ACTIONS PROPRES

En quantité	31 déc. 2024	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2025	% du Capital
Titres LATECOERE	618 194	18 310 905	17 799 440	1 129 659	0,01%
En milliers d'euros	31 déc. 2024	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2025	Cours Moyen Acquisitions
Titres LATECOERE	5 483	186 838	183 068	9 253	0,01

Les opérations sur actions propres sont effectuées dans le cadre du contrat de liquidité géré par Gilbert Dupont. (cf détail sur le contrat de liquidité dans la partie 6 du présent Document d'Enregistrement Universel). En application d'IAS 32 - 33, les actions propres auto-détenues sont comptabilisées directement en capitaux propres.

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Moyenne des titres émis	12 668 154 826	12 506 655 698
Moyenne des titres auto détenus	647 836	541 078
Moyenne pondérée des titres (a)	12 667 506 990	12 497 449 447
Effet dilutif du plan d'actions de performance (b)	40 305 110	128 203 278
Total des titres dilués (a+b)	12 707 812 100	12 625 652 725
RÉSULTAT (PART DU GROUPE) EN EUROS	-32 141 403	-60 549 635
Résultat par action	-0,0025	-0,0048
Résultat dilué par action	-0,0025	-0,0048
Résultat par action 2023 avec le nombre d'actions 2024		-0,0048
Résultat dilué par action 2023 avec le nombre d'actions 2024		-0,0048

NOTE 12 | PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

En milliers d'euros	31 déc. 2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclassement	Variation de périmètre	Incidence des var. de change	31 déc. 2025
Provisions non courantes	26 169	10 245	-1 231	-15 055		-395	-479	19 253
Provisions pour restructurations (non courantes)	0							0
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	26 169	10 245	-1 231	-15 055	0	-395	-479	19 253
Provisions courantes	8 413	2 382	-449	0			-153	10 194
Provisions pour restructurations (courantes)	662		-208	0				454
TOTAL PROVISIONS COURANTES	9 075	2 382	-657	0	0	0	-153	10 648
TOTAL PROVISIONS	35 244	12 627	-1 888	-15 055	0	-395	-632	29 900

L'appréciation courant / non courant résulte de la nature de ces provisions, ainsi que l'expérience du Groupe en matière de durée nécessaire pour régler ces affaires. Les provisions pour risques et charges sont de fait majoritairement présentées en non-courant, car leur dénouement excède le plus souvent 12 mois, notamment dans le cas des réclamations clients. Des dotations pour un montant de 12,6 millions d'euros, comprennent principalement des provisions au titre de litiges sur contrats commerciaux, s'élevant à 11 millions d'euros (pénalités de retard et réclamations de clients). Les reprises à hauteur de 16,9 millions d'euros concernent l'utilisation de la provision sur des contrats commerciaux pour 1,7 million d'euros, ainsi que la reprise des provisions non utilisées, correspondant principalement à des risques liés à des contrats commerciaux qui ont été éteints ou résolus au cours de l'année.

Le solde au 31 décembre 2025 est principalement composé de 17.4 millions d'euros de provisions pour litiges de contrats commerciaux. Le résiduel de solde se rapporte à la décontamination du site de Périole, des provisions pour PSE/GEPP et autres risques RH.

NOTE 13 | AVANTAGES AU PERSONNEL

En milliers d'euros

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Engagements de retraite	10 053	9 702
Médailles du travail	2 500	2 677
TOTAL	12 553	12 379

13.1. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de retraite comptabilisés au 31 décembre 2025 concernent les sociétés françaises (indemnités de fin de carrière), tunisiennes (indemnités de fin de carrière), et bulgares (indemnités de fin de carrière et maladies). Ils ont été calculés selon la méthode décrite dans la note 2.23.

Seuls les engagements concernant les entités françaises sont significatifs et les hypothèses de calcul retenues pour ces entités sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 3.61% (contre 3.38% en 2024), selon une courbe de taux d'actualisation différent pour chaque maturité, conformément aux dispositions de

la norme et aux pratiques de marché. Pour cette évaluation, le groupe a retenu la courbe « AA RATING EUR REPS CREDIT du 16/12/2025.

- utilisation de la table de mortalité INSEE 2022-2024 différenciée par sexe ;
- la rotation du personnel constatée par tranche d'âge et par société ;
- âge de départ à la retraite ;
- le mode de départ des salariés retenu est le départ volontaire. Les salariés sont supposés liquider leur retraite à taux plein à un âge en accord avec la nouvelle réglementation sur les retraites et la réforme d'avril 2023. En

particulier l'âge légal de départ à la retraite passe progressivement de 62 à 64 ans et l'augmentation de la durée d'assurance issue de la réforme Touraine pour un départ sans décote accélérée.

- afin de déterminer l'âge de départ, une hypothèse d'âge de début de carrière au plus tard à 23 ans pour les cadres et 20 ans pour les non-cadres est formulée.
- progression des salaires de 2% pour l'ensemble des salariés, soit au niveau de l'inflation anticipée de long terme.

Les écarts actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global non recyclables des capitaux propres et conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel ». L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total. Les indemnités liées aux salariés qui devraient partir en 2026 s'élèvent à 321 K€ pour les entités françaises.

Une hausse de 0,23 point du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision pour indemnités de départ à la retraite de -213 K€ pour les entités françaises.

En milliers d'euros

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Engagements à l'ouverture	9 702	9 809
Coût des services rendus au cours de la période	390	381
Charges nettes d'intérêt	316	299
Indemnités versées	15	-257
Ecarts actuariels (OCI)	- 370	-530
Variation de périmètre		
Engagements à la clôture	10 053	9 702
Charges de la période :		
Coût des services rendus au cours de la période	390	381
Charges nettes d'intérêt	316	299
TOTAL	706	680

13.2. MÉDAILLES DU TRAVAIL

Les engagements médailles du travail comptabilisés au 31 décembre 2025 concernent les sociétés françaises, mexicaines et tchèques. Ils ont été calculés selon la méthode décrite dans la note 2.23.

Seuls les engagements concernant les entités françaises sont significatifs et les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 3.61 % (contre 3.38 % en 2024), selon une courbe de taux d'actualisation différent pour chaque maturité, conformément aux dispositions de la norme et aux pratiques de marché. Pour cette évaluation, le groupe a retenu la courbe « AA RATING EUR REPS CREDIT du 16/12/2025.
- utilisation de la table de mortalité IINSEE 2022-2024 différenciée par sexe ;
- la rotation du personnel constatée par tranche d'âge et par société ;
- progression des salaires de 2 % pour l'ensemble des salariés, soit au niveau de l'inflation anticipée de long-terme ;

Les indemnités liées aux salariés éligibles à la médaille du travail en 2025 s'élèvent à 164 K€ sur les sociétés françaises

Une hausse de 0,23 point du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision pour médailles du travail de -14 K€ sur les sociétés françaises.

En milliers d'euros

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Engagements à l'ouverture	2 677	2 620
Coût des services rendus au cours de la période	84	15
Charges nettes d'intérêt	56	51
Indemnités versées	-296	-98
Ecart actuariels	-21	89
Variation de périmètre		
Engagements à la clôture	2 500	2 677
Charges de la période :		
Coût des services rendus au cours de la période	84	15
Charges nettes d'intérêt	56	51
TOTAL	140	66

13.3. PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

ATTRIBUTION DU 1^{ER} JUILLET 2022

Le Conseil d'Administration du 1er juillet 2022 a procédé à des attributions gratuites d'actions au profit des membres du Comité Exécutif exerçant des fonctions de dirigeants ou salariés et certains salariés exerçant des fonctions managériales au sein du Groupe Latecoère. Les principales caractéristiques du plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Autorisation de l'Assemblée générale	22/03/2022
Date du Conseil d'Administration	01/07/2022
Bénéficiaires	Membres du Comité Exécutif exerçant des fonctions de dirigeants ou salariés et certains salariés exerçant des fonctions managériales au sein du Groupe Latecoere
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	69
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2022 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 4 606 897 actions
Nombre d'actions attribuées	3 836 420 actions
Date d'attribution	01/07/2022
Date d'acquisition	31/12/2026 (sous condition de présence et de performance cumulatives)
Conditions de performances	A la date d'acquisition : Conditions de performance détaillées ci-dessous

Les conditions de performance sont ainsi constituées :

Le nombre d'Actions qui sera livré sera calculé au titre du critère de performance EBITDA. (EBITDA @hedged Rate - with M&A). A l'issue de la Période d'Acquisition, le Conseil appréciera la performance du critère sur la base du barème suivant :

- Performance : si l'Ebitda réalisé est supérieur à 113 M€ alors la totalité de l'enveloppe d'Actions attribuées sera livrée.
- Sous-performance : si l'Ebitda réalisé est inférieur à 83 M€ alors aucune action attribuée ne sera livrée.
- Entre ces 2 seuils, la progression s'effectuera par paliers.

Information sur la juste valeur du plan

Compte tenu du caractère non significatif de la valorisation à la clôture, aucune valorisation n'a été comptabilisée dans les comptes au 31/12/2025.

ATTRIBUTION DU 19 DECEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2023 a procédé à des attributions gratuites d'actions de préférence et d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées.

Ce plan a été dénoué fin décembre 2024 par une augmentation de capital, s'élevant à 1 230 275.61 €

Les principales caractéristiques du plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

ACTIONS GRATUITES DE PREFERENCE

Autorisation de l'Assemblée générale	26/07/2023
Date de décision du Directeur Général (sur délégation du Conseil)	22/12/2023
Bénéficiaires	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	13
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2023 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 100 000 actions de préférence
Nombre d'actions attribuées	45 000
Date d'attribution	22/12/2023
Période d'acquisition	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil (sous condition de présence)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution	2 ans
Conditions de performance	A la date d'acquisition : N/A A la date de conversion : cf ci-dessous

Les conditions de performance sont ainsi constituées :

La parité de conversion est fondée sur le TRI réalisé par l'investisseur financier à la première des dates suivantes : la Date de Sortie ou la Date de Fusion, correspondant à la date d'effet d'une des opérations décrites dans les Termes et Conditions du règlement du plan des Actions de Préférence inclus dans les statuts de la Société, ou l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la réalisation de la ou des opérations considérées.

Information sur la juste valeur du plan :

La juste valeur du plan calculée par un actuaire externe, est déterminée, à la date d'attribution, L'évaluation est basée sur le modèle binomial de Cox, Ross et Rubinstein dans le cadre de l'évaluation d'une option européenne. Un modèle spécifique a été développé pour tenir compte du payoff des ADP, assimilables sur le plan économique et financier à des options, dont la valeur dépend d'un critère de performance (TRI réalisé par l'investisseur financier, la société SCP).

ACTIONS GRATUITES ORDINAIRES

Autorisation de l'Assemblée générale	26/07/2023
Date de décision du Directeur Général (sur délégation du Conseil)	22/12/2023
Bénéficiaires	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	8
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2023 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 400 000 000 actions ordinaires
Nombre d'actions attribuées	133 999 797
Date d'attribution	22/12/2023
Période d'acquisition	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil (sous condition de présence)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution	2 ans
Conditions de performance	A la date d'acquisition : N/A
Aucune condition de performance n'est constituée.	

ATTRIBUTION DU 30 DECEMBRE 2024

Le Conseil d'Administration du 30 décembre 2024 a procédé à des attributions gratuites d'actions de préférence et d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées.

Ce plan a été dénoué fin décembre 2025 par une augmentation de capital, s'élevant à 300 050 €.

Les principales caractéristiques du plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

ACTIONS GRATUITES DE PREFERENCE

Autorisation de l'Assemblée générale	26/07/2023
Date de décision du Directeur Général (sur délégation du Conseil)	30/12/2024
Bénéficiaires	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	1
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2023 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 100 000 actions de préférence
Nombre d'actions attribuées	5 000
Date d'attribution	30/12/2024
Période d'acquisition	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil (sous condition de présence)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution	2 ans
Conditions de performance	A la date d'acquisition : N/A A la date de conversion : cf ci-dessous

Les conditions de performance sont ainsi constituées :

La parité de conversion est fondée sur le TRI réalisé par l'investisseur financier à la première des dates suivantes : la Date de Sortie ou la Date de Fusion, correspondant à la date d'effet d'une des opérations décrites dans les Termes et Conditions du règlement du plan des Actions de Préférence inclus dans les statuts de la Société, ou l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la réalisation de la ou des opérations considérées.

ACTIONS GRATUITES ORDINAIRES

Autorisation de l'Assemblée générale	26/07/2023
Date de délibération du Conseil	30/12/2024
Bénéficiaires	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	1
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2023 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 400 000 000 actions ordinaires
Nombre d'actions attribuées	30 000 000
Date d'attribution	30/12/2024
Période d'acquisition	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil (sans condition de présence)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution	2 ans
Conditions de performance	A la date d'acquisition : N/A
	A la date de conversion : N/A

La juste valeur des actions gratuites (actions ordinaires et actions de préférence) attribuées en décembre 2024, calculée sur la base du rapport d'un actuaire externe, s'élève à 651 milliers d'euros au 31 décembre 2025, comptabilisés en charges de personnel.

ATTRIBUTION DU 13 MAI 2025

Le Conseil d'Administration, dans ses décisions adoptées par délibérations en date du 19 mars 2025 et du 18 avril 2025, a procédé à des attributions gratuites d'actions de préférence et d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées. Les principales caractéristiques du plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

ACTIONS GRATUITES DE PREFERENCE

Autorisation de l'Assemblée générale	30/12/2024
Date de décision du Directeur Général (sur délégation du Conseil)	13/05/2025
Bénéficiaires	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	12
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2023 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 100 000 actions de préférence
Nombre d'actions attribuées	60 000
Date d'attribution	13/05/2025
Période d'acquisition	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil (sous condition de présence)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution	2 ans
Conditions de performance	A la date d'acquisition : N/A A la date de conversion : cf ci-dessous

Les conditions de performance sont ainsi constituées :

La parité de conversion est fondée sur le TRI réalisé par l'investisseur financier à la première des dates suivantes : la Date de Sortie ou la Date de Fusion, correspondant à la date d'effet d'une des opérations décrites dans les Termes et Conditions du règlement du plan des Actions de Préférence inclus dans les statuts de la Société, ou l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la réalisation de la ou des opérations considérées.

ACTIONS GRATUITES ORDINAIRES

Autorisation de l'Assemblée générale	30/12/2024
Date de décision du Directeur Général (sur délégation du Conseil)	13/05/2025
Bénéficiaires	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale	5
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	Le Règlement du Plan 2023 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 400 000 000 actions ordinaires
Nombre d'actions attribuées	8 666 664
Date d'attribution	13/05/2025
Période d'acquisition	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil (sans condition de présence)
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution	2 ans
Conditions de performance	A la date d'acquisition : N/A
	A la date de conversion : N/A

La juste valeur des actions gratuites (actions ordinaires et actions de préférence) attribuées en décembre 2025, calculée sur la base du rapport d'un actuaire externe, s'élève à 2 267 milliers d'euros au 31 décembre 2025, comptabilisés en charges de personnel.

NOTE 14 | PASSIFS FINANCIERS

14.1. DÉTAIL DES PASSIFS FINANCIERS

En milliers d'euros	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couvertures	Autres passifs financiers	31 déc. 2025
Emprunt PGE et RMF	0	0	85 004	85 004
Emprunt Obligataire Sienna (Latfi1)	0	0	19 951	19 951
Emprunts Divers	0	0	35 056	35 056
Dettes sur obligations locatives	0	0	75 093	75 093
Facilités bancaires et autres	0	0	54	54
SOUS TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			215 158	215 158
Avances remboursables	0	0	27 916	27 916
Autres passifs long terme	0	0	99	99
Instruments financiers dérivés	0	1 477	0	1 477
FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	0	0	165 329	165 329
SOUS TOTAL AUTRES PASSIFS FINANCIERS		1 477	193 344	194 821
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		1 477	408 503	409 979

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Instruments financiers dérivés		1 477		1 477
TOTAL		1 477		1 477

En milliers d'euros	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couvertures	Autres passifs financiers	31 déc. 2024
Emprunt PGE et RMF	0	0	92 395	92 395
Emprunt Obligataire Sienna (Latfi1)	0	0	17 500	17 500
Emprunts Divers	0	0	43 890	43 890
Dettes sur obligations locatives	0	0	83 064	83 064
Facilités bancaires et autres	0	0	417	417
SOUS TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			237 267	237 267
Avances remboursables(*)	0	0	22 902	22 902
Autres passifs long terme	0	0	6 488	6 488
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	0	35 647	0	35 647
Fournisseurs et autres créditeurs	0	0	191 303	191 303
SOUS TOTAL AUTRES PASSIFS FINANCIERS		35 647	220 693	256 340
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		35 647	457 960	493 607

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Instruments financiers dérivés		35 647		35 647
TOTAL		35 647		35 647

La juste valeur des dettes fournisseurs est considérée correspondre à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement. Il en est de même pour les autres créditeurs. Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Avances remboursables : les avances sont remboursables en cas de succès du programme, et les remboursements sont liés aux livraisons de chaque produit ayant fait l'objet d'une avance. Les conditions de remboursement sont fixées dans la convention signée avec l'organisme prêteur.

Au 31/12/2025, la rubrique "Avances remboursables" inclut les intérêts courus pour 5,2 M€. Au 31/12/2024, ces derniers étaient présentés dans la rubrique "Autres passifs long terme".

14.2. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	31 déc. 2024	Augmentation	Diminution	Variation sans impact de trésorerie	Reclassement	31 déc. 2025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit – part à plus d'un an	132 126	2 451	- 8 357	- 611	- 3 348	122 261
Dettes sur obligations locatives – part à plus d'un an	71 233	3 403	-	260	- 10 289	64 608
Autres dettes financières et facilités bancaires – part à plus d'un an						-
Passifs non courants	203 359	5 854	- 8 357	- 350	- 13 637	186 869
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit – part à moins d'un an	21 806	-	- 5 695	- 2 287	3 925	17 750
Dettes sur obligations locatives – part à moins d'un an	11 831	1 054	- 11 817	- 567	9 983	10 484
Autres dettes financières et facilités bancaires – part à moins d'un an	271	-	-	54	- 271	54
Passifs courants	33 908	1 054	- 17 511	- 2 800	13 637	28 288
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	237 267	6 908	- 25 869	- 3 150	-	215 157

Les échéances du poste "Emprunt divers" ont été renégociées et sont désormais étalées de 2026 à 2031. Elles font l'objet d'une classification en non courant dans les comptes au 31 décembre 2025.

Le total présenté en augmentation d'emprunt ci-dessus pour 6,9 M€ diffère du total de la ligne Emission d'Emprunts du tableau de flux de trésorerie (détaillé en Note 3.5). En effet, les nouvelles dettes IFRS 16 (4.5 M€) sont considérées comme des éléments non cash. Les diminutions d'emprunts autres que les dettes sur obligations locatives (11.8 M€) incluent principalement le remboursement du prêt PGE (7.2 M€) et les mouvements nets des augmentations (7M€) et diminutions (12M€) sur les prêts et facilités de crédit renouvelable chez Avcorp.

Le taux d'actualisation appliqué correspond au taux d'emprunt aux conditions marché auquel le Groupe serait exposé pour se financer. Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

				31 déc. 2025	
En milliers d'euros	Devise	Taux intérêt	Année d'échéance	Valeur nominale d'origine	Valeur comptable
Emprunts PGE et RMMF (Prêt Garanti par l'Etat et Retour à Meilleure Fortune)	EURO	Taux Fixes / Taux variables	2027	92 200	85 004
Emprunt Obligataire Sienna (Latfi1)	EURO	Taux variable	2031	23 500	19 951
Emprunts bancaires Avcorp	CAD	Taux variable	2026 à 2034	25 000	16 878
Emprunt divers Autres	Multi-devises	Taux fixe	2026 à 2031	27 481	18 178
Dettes sur obligations locatives	Multi-devises	Taux fixe	N/A	N/A	75 093
Facilités bancaires et autres	EURO	Taux Fixes / Taux variables	N/A	54	54
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				168 236	215 158

Les échéances contractuelles des emprunts et dettes financières se présentent comme suit :

	31 déc. 2025 Capital
<i>En milliers d'euros</i>	
Moins d'1 an	28 289
Emprunts PGE et RMF (Prêt Garanti par l'Etat et Retour à Meilleure Fortune)	0
Emprunt bancaire Avcorp	14 064
Contrats de location	10 485
Emprunt Obligataire Sienna (Latfi1)	
Emprunt divers Autres	3 686
Facilités bancaires et autres	54
De 1 an à 5 ans	131 518
Emprunts PGE et RMMF (Prêt Garanti par l'Etat et Retour à Meilleure Fortune)	85 004
Emprunt bancaire Avcorp	2 814
Contrats de location	33 651
Emprunt Obligataire Sienna (Latfi1)	0
Emprunt divers Autres	10 049
Facilités bancaires et autres	
Plus de 5 ans	55 351
Emprunts PGE et RMMF (Prêt Garanti par l'Etat et Retour à Meilleure Fortune)	0
Emprunt bancaire Avcorp	0
Contrats de location	30 958
Emprunt Obligataire Sienna (Latfi1)	19 951
Emprunt divers Autres	4 443
Facilités bancaires et autres	
TOTAL	215 158

NOTE 15 | FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Dettes fournisseurs	102 120	94 964
Dettes sociales	45 224	52 868
Dettes fiscales	4 612	4 492
Clients créditeurs	10 930	19 368
Autres dettes	2 443	8 481
TOTAL DETTES ET AUTRES CRÉDITEURS	165 329	180 173

NOTE 16 | IMPÔTS

16.1. CRÉANCES D'IMPÔT

Le montant constaté au 31 décembre 2025 en créances d'impôts pour 8.1 M€ correspond à hauteur de 2.6 M€ à des crédits d'impôt et 5.5 M€ d'acomptes d'impôt sur les sociétés.

16.2. IMPÔTS DIFFÉRÉS

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Impôts différés actif	1 755	3 078
Impôts différés passif	-6 798	-7 826
IMPOTS DIFFERES A L'OUVERTURE	-5 044	-4 748
Produit (charges) d'impôt différé de la période	-2 510	-193
Variation des impôts différés passant en capitaux propres	-1 972	-102
IMPOTS DIFFERES A LA CLOTURE	-9 525	-5 044
Dont impôts différés actifs	0	1 755
Dont impôts différés passifs	-9 525	-6 798

L'analyse des actifs nets d'impôts différés par nature se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Immobilisations incorporelles et corporelles	-3 012	-5 249
Lease	194	423
S&LB	1 506	1 504
Instruments financiers	-3 909	-0
Engagements envers le personnel	2 352	2 451
Autres provisions (provisions réglementées)	-2 846	-3 221
Déficits reportables (*)	12 820	13 146
Impact PPA Avcorp (hors déficits activés)	-12 614	-14 656
Autres (dont IFRS 15)	-4 017	559
IMPOTS DIFFERES NETS	-9 525	-5 043

* (*) Les déficits reportables activés sont relatifs à hauteur de 12,8 M€ au périmètre Canadien d'Avcorp.
Les impôts différés du périmètre français ne sont pas reconnus dans la mesure où la récupération de ces impôts futurs ne saurait être assurée à moyen terme au vu des prévisions fiscales établies par le Groupe.

NOTE 17 | PASSIFS SUR CONTRATS

Les coûts de développement préfinancés recyclés du poste « Passifs sur contrats » en chiffre d'affaires s'est élevé à 6.6 M€ au titre de l'exercice 2025 et à 7.2 M€ au titre de l'exercice 2024. Les passifs sur contrats comprennent les revenus différés relatifs aux coûts de développement, les produits constatés d'avance relatifs au repricing et les passifs liés aux réclamations clients portant sur les délais de livraison.

En milliers d'euros	31 déc. 2024	Reclassement	Nouveaux passifs sur contrats	Variation du chiffre d'affaires sur la période	31 déc. 2025
Passifs sur contrats	27 100	6 014	12 617	-5 985	39 746

NOTE 18 | CHIFFRE D'AFFAIRES

PAR DOMAINE

	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
En milliers d'euros	Montant	%	Montant	%
Activité civile	707 975	93,6%	624 195	88,4%
Activité militaire	48 739	6,4%	81 630	11,6%
TOTAL	756 714	100,0%	705 825	100,0%

PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
En milliers d'euros	Montant	%	Montant	%
France	332 263	43,9%	269 732	38,2%
Export	424 451	56,1%	436 094	61,8%
TOTAL	756 714	100,0%	705 825	100,0%

PAR MARCHÉ GEOGRAPHIQUE (EXPORTATIONS DIRECTES)

	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
En milliers d'euros	Montant	%	Montant	%
Europe	429 896	56,8%	424 910	60,2%
Amérique	313 374	41,4%	267 501	37,9%
Asie	8 286	1,1%	8 492	1,2%
Autres	5 159	0,7%	4 921	0,7%
TOTAL	756 714	100,0%	705 825	100,0%

PAR CLIENTS

	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
En milliers d'euros	Montant	%	Montant	%
Airbus	333 041	44,0%	315 186	44,7%
Boeing	139 593	18,4%	98 644	14,0%
Embraer	85 954	11,4%	72 155	10,2%
Dassault	45 523	6,0%	56 663	8,0%
Bombardier	5 977	0,8%	9 735	1,4%
Autres	146 625	19,4%	153 442	21,7%
TOTAL	756 714	100,0%	705 825	100,0%

NOTE 19 | DÉTAIL DES AUTRES COMPOSANTS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

ACHATS CONSOMMÉS ET CHARGES EXTERNES

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Achats consommés	-212 874	-193 153
Marchandises consommées	-11	-288
Sous-traitance	-149 688	-125 333
Charges externes	-107 666	-103 809
ACHATS CONSOMMÉS ET CHARGES EXTERNES	-470 239	-422 583

CHARGES DE PERSONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Salaires et traitements	-177 754	-178 416
Charges sociales	-46 602	-44 902
Personnel externe	-21 589	-30 064
Intéressement et participation	-1 615	-2 280
Avantages aux personnels	14	51
Autres coûts sociaux	-11 088	-13 175
CHARGES DE PERSONNEL	-258 634	-268 785

DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION ET DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS

	31 déc. 2025			31 déc. 2024		
<i>En milliers d'euros</i>	Dotation	Reprise	Net	Dotation	Reprise	Net
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	-7 990	16 806	8 816	-16 308	16 141	-167

	31 déc. 2025			31 déc. 2024		
<i>En milliers d'euros</i>	Dotation	Reprise	Net	Dotation	Reprise	Net
Créances	-432	116	-317	-119	942	823
Stocks	-5 445	2 158	-3 286	-17 262	2 289	-14 973
Dotations nettes / dépréciations des actifs circulants	-5 877	2 274	-3 603	-17 382	3 231	-14 150

AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

Au 31 décembre 2025, les autres produits d'un montant de 7.6 M€ comprennent notamment des subventions et crédits d'impôts pour un montant de 3.4 M€ et des coûts de développement capitalisés pour un montant de 3.8 M€. Les autres charges d'un montant de -7.4 M€ comprennent outre la valeur nette comptable des actifs cédés de -1.2 M€, d'autres charges de gestion courante d'un montant de -2.9 M€, telles que des pertes sur créances irrécouvrables, et des redevances de brevet et diverses charges à caractère non courant pour -3.3 M€.

NOTE 20 | AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Perte de valeur sur actifs	1 107	0
Coûts de restructuration	-11 400	-13 921
Autres éléments inhabituels	12 091	-10 906
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS	1 798	-24 827
• dont charges	-21 124	-30 809
• dont produits	22 920	5 982
• dont reprises	464	354
• dont dotations	-9 419	-2 602

Les coûts de **restructuration** sont principalement liés aux coûts de transformation et d'adaptation pour rationaliser l'empreinte industrielle du Groupe (-11.4 M€) avec :

- le projet Focus, intégrant des coûts d'industrialisation, de transferts et d'achats de machines, et de restructuration, pour un total de -5 M€ ;
- différentes initiatives visant à affiner la stratégie du Groupe.

Par ailleurs, les produits d'assurance relatifs à l'incendie sur le site d'Hermosillo se sont élevés à +7 M€ en 2025 ; Les charges non courantes comprennent notamment des coûts de réusinage s'élevant à -3.7 M€ liés à un défaut de qualité fournisseurs. Une reprise de charges d'OCP non utilisées a été constatée pour +3.8 M€ ; Enfin, la vente de la société **MADES** a généré une plus-value de cession s'élevant à +12 M€.

Au 31 Décembre 2024, les coûts de restructuration portaient principalement sur les coûts de rationalisation de l'empreinte industrielle du Groupe (-13.9 M€), intégrant le projet Focus pour un total de -4.1 M€, la fermeture de l'usine de Gardena chez Avcorp, la réorganisation du site de Montredon, et différents projets tels le "derisking" de la supply chain. Les autres éléments inhabituels étaient composés de conseils liés au contexte spécifique de la restructuration pour -5.8 M€. Le coût de l'incendie de l'atelier de traitement de surface du site d'Hermosillo au Mexique représentait une contribution de -2.7 M€, après prise en compte d'une indemnité d'assurance de 5 M€.

NOTE 21 | DÉTAIL DU RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Coût de l'endettement net	-10 433	-12 611
<i>dont charges financières liées aux passifs portant intérêts</i>	-11 338	-14 037
<i>dont produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	904	1 426
Gains et pertes de change (*)	-11 270	-1 719
Variation de juste valeur des instruments financiers	-180	215
Autres charges financières	-4 684	-16 983
Autres produits financiers	695	16 290
RESULTAT FINANCIER	-25 873	-14 808
<i>dont charges financières</i>	-59 934	-49 730
<i>dont produits financiers</i>	34 059	34 922

Le coût de l'endettement net sur de -10.4 M€ l'exercice 2025 comprend notamment :

- -6.9 M€ de charges d'intérêts sur emprunts
- -2.2 M€ de charges d'intérêts sur les dettes des contrats de location
- -2.3 M€ de commissions et honoraires en lien avec le financement du Groupe, assimilable à des coûts de transactions.

(*) Le résultat de change de -11.3 M€, réalisé et latent, comprend des gains pour 32.5 M€ et des pertes pour -43.7 M€. Les escomptes accordés composent l'essentiel des autres charges financières. Au 31 décembre 2024, les autres charges et produits financiers comprennent respectivement les pertes et les gains de changes non réalisés.

NOTE 22 | CHARGE D'IMPÔTS

22.1. CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE

En France, la société Latecoere s'est constituée depuis l'exercice fiscal 2009 seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle due au titre du Groupe fiscal qui comprend les sociétés Latecoere, Latelec, LATFI1 et Latecoere Développement.

En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société Latecoere, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe fiscal.

Le Groupe souligne qu'il n'entre pas dans le champ d'application de la norme Pillier 2 au 31 décembre 2025, car il n'a pas atteint le seuil fixé pour l'application des règles GloBE (Global Anti-Base Erosion) deux années consécutives.

22.2. CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Impôts exigibles	-5 558	-4 516
Impôts différés	-2 510	-193
TOTAL	-8 069	-4 709

22.3. RAPPROCHEMENT ENTRE IMPÔT THÉORIQUE ET IMPÔT RÉEL

En milliers d'euros	31 déc.2025
Résultat net consolidé des entreprises intégrées	-32141
• Charge d'impôt consolidée (exigible et différé)	8069
Résultat consolidé avant impôt (avant partage groupe/minoritaires)	-24073
• Résultat des sociétés mises en équivalence	0
Résultat consolidé avant impôt (A)	-24073
Taux théorique (taux courant applicable société mère) (B)	25,83%
Charge fiscale théorique (A*B)	-6218
Différences permanentes	-266
Impact lié au taux	-365
Impact réduction d'impôt / crédits d'impôts*	-383
Déficits fiscaux nés sur la période non activés**	13067
Autres impôts différés non reconnus	2395
Autres	-162
Sous-total	14287
CHARGE FISCALE REELLE	8069
TAUX EFFECTIF D'IMPOT	N/A

NOTE 23 | GESTION DES RISQUES

23.1. RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe est principalement exposé au risque de crédit et de contrepartie concernant les clients, les instruments financiers dérivés et les placements financiers temporaires.

Le risque de défaillance de contreparties lié aux clients est très limité du fait de la qualité du crédit des principaux clients (avionneurs de 1^{er} rang) des branches Aérostructures et Systèmes d'interconnexion.

A la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ces actifs échus non provisionnés.

Covenants bancaires

Dans le cadre du protocole signé avec les banques, les stipulations des Contrats de PGEs Maintenus ont été modifiées afin d'inclure de façon limitative les engagements financiers suivants pour la Société :

Seuil de liquidité : Un niveau minimum de trésorerie consolidée de 20 M€, testé sur une base trimestrielle à partir de décembre 2023 ;

Ebitda courant positif : Un EBITDA courant positif en 2025, calculé sur la base des douze derniers mois et testé au 31 décembre 2025 sur la base des Comptes Consolidés ;

Ratio de levier : Deux niveaux de ratio de levier Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA Courant Consolidé, étant précisé que, pour chaque ratio le test sera réalisé sur une base semestrielle avec une première date de test au 30 juin 2025

Date de test	Premier niveau de Ratio de levier (Ratio 1)	Second niveau de Ratio de levier (Ratio 2)
30 juin 2025	6	7
31 décembre 2025	4	5
30 juin 2026	3.5	4.5
31 décembre 2026	3	3.75
30 juin 2027	3	3

Le Groupe met en place des instruments financiers dérivés dans le but de réduire son exposition aux risques de change et de taux. Ces opérations sont contractées de gré à gré avec des banques de 1^{er} rang.

La trésorerie est placée au travers d'instruments monétaires sans risque auprès d'établissements bancaires de 1^{er} rang.

Un bris du Ratio 1 ne constituera pas un cas d'exigibilité anticipée, cas de défaut ou cas de défaut potentiel à condition que notamment il ne constitue pas en même temps un bris du Ratio 2. En revanche, cela engendrera pour le Groupe de nouvelles obligations en termes de communication avec les Prêteurs, de reportings mensuels, d'élaboration et de communication de plans d'actions et / ou de remédiation en fonds propres.

Le non-respect d'un de ces trois points constituera un cas de défaut et de remboursement anticipé. Par ailleurs, si la caducité, la résolution, la résiliation, la fin ou l'annulation du Protocole de conciliation était constatée ou prononcée, par exemple en application de l'article L. 611-10-3 du Code de commerce (résolution pour inexécution) ou de l'article L. 611-12 du Code de commerce (ouverture d'une procédure collective mettant fin de plein droit au Protocole), il est à noter (i) que cette caducité, résolution, résiliation, fin ou annulation n'aura aucun effet rétroactif (ii) que toutes les sommes abandonnées, perçues ou capitalisées antérieurement par l'une quelconque des Parties en application du Protocole, à quelque titre que ce soit, seront conservées et acquises, et (iii) que cette caducité, résolution, résiliation, fin ou annulation ne remettra pas en cause (a) les actes subséquents conclus en exécution du Protocole, lesquels demeureront en vigueur et applicables conformément à leurs termes, ainsi que (b) les sûretés, garanties et privilèges, constitués ou accordés en exécution du Protocole, les abandons et les remboursements intervenus et/ou les paiements et/ou les réductions déjà effectués, lesquels resteront définitivement acquis.

Au 31 décembre 2025, les covenants sont respectés par le Groupe.

23.2. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe gère sa trésorerie de manière centralisée. Les excédents ou les besoins de financement de ses filiales sont placés ou financés par la société mère à des conditions de marché.

Le service trésorerie du Groupe gère le financement, courant et prévisionnel du Groupe et assure la capacité de celui-ci à faire face à ses engagements financiers.

En outre, le Groupe adhère aux programmes de financement par affacturage inversé de ses principaux clients permettant d'anticiper le règlement des créances clients.

Le Groupe travaille à la mise en place de nouvelles sources de financement.

En outre, le Groupe adhère aux programmes de financement par affacturage inversé de ses principaux clients permettant d'accélérer le règlement des créances clients.

Une revue spécifique et périodique du risque et de la situation de trésorerie est réalisée par le Comité d'Audit et des Risques.

Le détail des financements du Groupe est présenté en note 14.1 et 14.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Continuité d'exploitation :

Les informations concernant la continuité d'exploitation sont présentées de manière détaillée dans la note 1.4 - Continuité d'exploitation.

23.3. RISQUE DE CHANGE

Risque de change dollar

En raison de son exposition internationale et les facturations faites en devises dollar à ses clients français, le Groupe est confronté à des risques de change. Le Groupe a par conséquent développé une politique de couverture naturelle en effectuant une partie de ses achats en USD. Ainsi, le Groupe facture environ 77 % de ses ventes en dollars et achète environ 67 % de fournitures ou sous-traitance en dollars. La couverture naturelle du Groupe sur le dollar USD représente environ 33 %.

Comme en 2024, pour couvrir son exposition nette résiduelle au 31 décembre 2025, le Groupe a mis en place des instruments financiers de couverture de change, de type ventes à terme.

La politique de couverture du risque de change permet d'en limiter l'impact sur les comptes sociaux et consolidés du groupe Latecoere. Il est à noter que le tableau ci-après correspond uniquement à la situation constatée au 31 décembre 2025 et ne reflète pas l'intégralité des couvertures futures.

A) EXPOSITION ET SENSIBILITÉ BILANCIELLE AU DOLLAR

L'exposition bilancielle du Groupe au risque de change en dollars est la suivante :

	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
	K\$	K€	K\$	K€
Créances clients	116 508	99 156	100 143	96 393
Dettes fournisseurs	-91 430	-77 813	-109 010	-104 928
Autres (y compris affacturage)	-8 371	-7 124	-3 050	-2 936
Endettement net	27 095	23 059	2 914	2 805
EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE	43 802	37 278	-9 004	-8 666
Instruments de couverture portant sur les créances au bilan	0		0	
EXPOSITION NETTE APRES COUVERTURE	43 802	37 278	-9 004	-8 666

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture pour couvrir son exposition bilancielle.

Une analyse de sensibilité a été réalisée en prenant comme hypothèse une variation de 5% de la devise USD par rapport à l'euro sur la base de l'exposition nette du Groupe au bilan au 31 décembre 2025. Cette variation aurait eu pour conséquence une baisse du résultat avant impôt de 1 775 K€ au 31 décembre 2024 contre une baisse de 333 K€ au 31 décembre 2023.

B) SENSIBILITÉ SUR LES FLUX TRANSACTIONNELS EN DOLLAR

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur les flux relatifs aux transactions réalisées en USD par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro, net de l'impact des couvertures de change EUR/USD de la période.

	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
Hypothèse de variation du cours euro/dollar US	-5%	+5%	-5%	+5%
Cours moyen de la période	1,12930		1,08205	
Cours moyen après sensibilité	1,073	1,186	1,028	1,136
Résultat opérationnel	4 830	-4 370	3 169	-2 867
Résultat financier	0	0	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	4 830	-4 370	3 169	-2 867

C) SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DOLLAR

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur la base du portefeuille des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie détenu à la clôture de l'exercice. Une augmentation de 5% de la devise USD par rapport à l'euro aurait eu pour conséquence une baisse des capitaux propres de - 27 M€. Une baisse de 5% de la devise USD par rapport à l'euro aurait eu pour conséquence une hausse des capitaux propres de +27 M€.

Risque de change conversion

Le risque de change de conversion correspond au risque relatif à la conversion en euros des états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro. Les principales sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont Latecoere Czech Republic (risque EUR/CZK), Latecoere Do Brazil (risque EUR/BRL),

SEALATElec (risque EUR/TND), LATsima (risque EUR/MAD), les filiales mexicaines (risque EUR/MXN), l'Inde (risque EUR / INR) et le Canada (risque EUR /CAD).

Un test de sensibilité a été mis en œuvre sur les principales filiales hors zone euro (République Tchèque, Brésil, Mexique, Tunisie, Maroc, Inde, Canada). Ainsi, une dévaluation de 5% des devises locales par rapport à l'euro

n'impacterait les comptes du Groupe de - 1.9 M€. Pour rappel, le montant de la réserve de conversion dans les capitaux propres s'élève à -10.5 M€ au 31 décembre 2025 contre - 12.3 M€ au 31 décembre 2024.

23.4. RISQUE DE TAUX

En milliers d'euros		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Actifs financiers	Fix rate	0	0	0	0	0
	Variable rate	56 769	0	0	56 769	59 791
Passifs financiers	Fix rate	14 322	27 991	55 352	97 665	97 357
	Variable rate	13 967	103 528	0	117 494	133 495
EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE	fix rate	14 322	27 991	55 352	97 665	97 357
	VARIABLE RATE	70 736	103 528	0	174 264	19 386
Instruments financiers dérivés	Fix rate	0	0	0	0	0
	Variable rate	0	0	0	0	0
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	fix rate	14 322	27 991	55 352	97 665	97 357
	VARIABLE RATE	70 736	103 528	0	174 264	193 286

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture de taux.

Le test de sensibilité mis en œuvre a été effectué sur une base nette de couverture de taux des emprunts à taux variables au 31 décembre 2025. En prenant comme hypothèse une hausse des taux court terme de 100 points de base, l'impact sur le résultat avant impôt du Groupe serait de - 1.2 M€.

NOTE 24 | ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Il n'existe pas d'actifs répondant à cette définition à la date de clôture.

NOTE 25 | EFFECTIFS MOYENS

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
LATECOERE	713	694
LATECOERE do BRASIL	288	243
LATECOERE Czech Republic s.r.o.	458	439
LATECOERE Mexico (*)	383	427
LATECOERE Inc.	19	12
LATECOERE Bulgarie	443	439
Technical Airborne Components (TAC)	202	163
Avcorp ASI	345	389
Avcorp AEC	92	92
Aérostructures	2 943	2 897
LATelec	519	522
SEA LATelec	590	569
LATelec GmbH	41	41
LATelec Mexico	753	585
LATsima	536	574
LATelec Interconnection Inc. (Canada)	-	15
Latécoère Interconnection Systems US	54	39
Latécoère Interconnection Systems UK	4	4
Latécoère India Private Limited	166	222
Malaga Aerospace, Defense & Electronics Systems SA (MADES)	-	97
Systèmes d'interconnexion	2 663	2 667
GROUPE	5 606	5 564

(*) Inclut les effectifs de Bienes Raices Mexico et de Shimtech de Mexico, entités fusionnées avec Latecoere Mexico

NOTE 26 | ENGAGEMENTS FINANCIERS ET PASSIFS ÉVENTUELS

26.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

LES ENGAGEMENTS DONNÉS PAR LE GROUPE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE SE PRÉSENTENT COMME SUIV :

En milliers d'euros	31 déc. 2025				31 déc. 2024
	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total	Total
Créances clients données en garantie				-	-
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (*)		22 748		22 748	21 177
TOTAL	-	22 748	-	22 748	21 177

(*) Ces nantissements portent notamment sur le nantissement de stocks et travaux en cours en République Tchèque et Bulgarie ainsi qu'à hauteur de 1000 € sur les titres LATFI1 mis en fiducie. La valeur des stocks portés par LATFI1 et LATFI2 s'élève à 63.2 M€ à fin décembre 2025, contre 54.3 M€ à fin 2024.

26.2. AUTRES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe a des engagements d'achats liés à la production. Ces engagements reposent principalement sur les prévisions de cadence des donneurs d'ordre et sont réalisés à des conditions normales de marché.

26.3. AUTRES PASSIFS ÉVENTUELS

La norme IFRIC 23 oblige les sociétés à prendre en compte la probabilité de position fiscale défavorable et de reconnaître cette position au passif du bilan quand celle-ci est considérée comme probable. Aucune provision n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Certaines obligations potentielles peuvent constituer des passifs éventuels au sens de la norme IAS 37. Il est à noter que les deux litiges historiques concernant l'entité Marocaine ont été éteints en 2025 suite à la réception et la mise en paiement de deux notifications de la part des autorités Marocaines. Les discussions portaient sur des problématiques de déclarations historiquement effectuées par notre filiale.

26.4. ENTITÉS NON CONSOLIDÉES

Latecoere détient 2,09% de la société Caeli Nova. Cette participation est comptabilisée sur le poste « autres actifs financiers » du bilan pour 0.9 M€.

Latecoere détient 24,81 % du capital de CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUE (CCA). Cette participation est comptabilisée sur le poste « autres actifs financiers » du bilan pour 2,7 M€.

Elle permet au Groupe, aux côtés des autres actionnaires, Airbus, Dassault et Safran, de renforcer ses compétences dans le domaine des matériaux composites.

Le Groupe n'exerce plus d'influence notable sur la société Corse Composites Aéronautique depuis le 1^{er} avril 2013 dans la mesure où les critères énoncés par IAS 28 sur la définition de l'influence notable ne sont pas remplis (faible volume de transactions non significatives, pas de participation aux processus d'élaboration des politiques, pas d'échange de personnel de

direction ou d'information techniques essentielles, et représentation au conseil d'administration sans pouvoir de décision). Par conséquent, cette société a été déconsolidée et l'actif financier a été classé en autres actifs financiers.

Les données comptables 2025 ci-après récapitulent les principaux indicateurs financiers de CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUE (données à 100%) :

- CA 2025 : 68.8 M€
- Résultat net 2025 : 0.7 M€
- Capitaux propres 2025 : 10.77 M€

Le Groupe n'a pas accordé de soutien financier à la société CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUE

NOTE 27

PARTIES LIÉES

27.1. PRINCIPAUX FLUX AVEC LES PARTIES LIÉES

Relation de l'exercice 2025 avec des entités non consolidées au 31 décembre 2025 :

En milliers d'euros	Total	SCP SKN Holding 1 S.AS. et SCP L.P.	Corse Composites Aéronautique
Produits opérationnels	40	40	0
Achats	914	249	665
Clients	48	48	0
Dettes	415	262	153

Les transactions avec les parties liées se font sur la base de prix de marché.

27.2. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le Groupe a défini comme « Key managers » les personnes ayant les fonctions suivantes :

- membres du Conseil d'Administration de la société Latecoere ;
- membres du comité exécutif de la société Latecoere ;

- directeurs ou gérants de filiales consolidées par intégration globale.

Pour l'ensemble des personnes entrant dans la définition ci-dessus, le total des rémunérations, avantages acquis ou à acquérir représentent au 31 décembre 2025 la somme de 7 267 K€ contre 6 391 K€ au 31 décembre 2024.

Le montant relatif aux engagements de retraites et médailles du travail s'élève 151 K€ au titre de l'exercice 2025 contre 306 K€ au titre de l'exercice 2024.

La rémunération au titre du mandat social, de l'ensemble des membres du conseil d'administration, en ce compris le Président du conseil, s'élève à 439 K€ au titre de l'exercice 2025 contre 526 K€ au titre de l'exercice 2024.

Il n'existe pas de retraite chapeau au niveau du Groupe.

27.3. PRINCIPALES RELATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ LATECOERE ET SES FILIALES

Les principaux flux intra-groupe concernent des flux économiques relatifs à la production de sous-ensembles. Groupe est organisé autour de quatre activités : les « Aérostructures », les « Systèmes d'interconnexion », les "Services et Produits Spéciaux" et le "Spatial". En complément, une distinction géographique est opérée entre les zones EMEA et Americas. Chaque société leader d'une division ou activité possède des filiales (en France ou à l'Etranger) lui permettant de répondre à ses besoins industriels. Compte tenu de l'organisation générale du Groupe, les différentes sociétés faisant partie du périmètre de consolidation peuvent avoir des relations industrielles et commerciales entre elles afin de répondre aux besoins de production de chaque entité.

Les transactions intra-groupe étant variables, il n'est pas possible d'en définir a priori les montants annuels. Les conditions de règlements applicables entre les différentes sociétés du Groupe sont en adéquation avec celles applicables aux autres fournisseurs et prennent en compte, le cas échéant, les besoins ponctuels liés à la gestion de trésorerie centralisée. La société Latecoere, maison mère du Groupe, centralise certains actes de la gestion globale des filiales (management général, gestion des assurances et des risques, gestion financière...). De ce fait, elle facture à ses filiales des « frais de siège » intégrant les coûts relatifs de ces postes.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée, la société Latecoere peut être amenée à octroyer à ses filiales (détenues directement) des avances en compte courant (trésorerie court terme) ou des prêts (moyen ou long terme) en vue de permettre le financement des investissements immobiliers et industriels.

Les financements court terme font l'objet de conventions réglementées et sont porteurs d'intérêts. Les prêts font l'objet de contrats spécifiques reprenant l'objet du financement, la durée ainsi que le taux appliqué. Dans certains cas, cette méthode de financement interne au Groupe peut être mise en place entre une filiale de la société Latecoere et sa / ses sous-filiale(s), les procédures et conditions restant identiques à celles décrites ci-dessus.

A l'exception des sociétés du Groupe et des relations avec les « Key Managers » mentionnées ci-dessus, il n'existe pas d'opération significative avec des parties liées hors-groupe. En France, la société Latecoere s'est constituée depuis l'exercice fiscal 2009 seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle due au titre du Groupe fiscal qui comprend les sociétés Latecoere, LATElec, LFR4 et Latecoere Développement.

En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société Latecoere, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe fiscal.

NOTE 28 | HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du règlement n°2016-09 de l'ANC du 2 décembre 2016, le tableau suivant présente le montant des honoraires des commissaires aux comptes du Groupe figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en distinguant les honoraires afférents à la certification des comptes de ceux afférents, le cas échéant, aux autres services. Les honoraires mentionnés pour les filiales concernent celles qui sont consolidées en intégration globale.

En milliers d'euros	2025						2024					
	KPMG		PWC		Other		KPMG		PWC		Other	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A) Honoraires afférents à la certification des comptes												
A.1) Latécoère (émetteur)	459	46%	438	56%			437	38%	357	100%		
A.2) Filiales	382	38%	342	43%	60	100%	600	52%	0	0%	40	100%
Sous-total	841	84%	780	99%	60	100%	1 037	91%	357	100%	40	100%
B) Honoraires afférents aux autres services												
B.1) Latécoère (émetteur)	112	11%	7	1%			104	9%	0	0%		
B.2) Filiales	43	4%	0	0%			3	0%	0	0%		
Sous-total	155	16%	7	1%	0	0%	107	9%	0	0%	0	0%
TOTAL	995	100%	787	100%	60	100%	1 144	100%	357	100%	40	100%

NOTE 29 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun élément significatif à signaler, bien que le Groupe continue de suivre attentivement la situation en Iran afin d'évaluer les risques et opportunités potentiels découlant de l'impact économique de cette crise.